Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

RECU A LA PREFECTURE
DE L'ORNE
17 FEV. 2012

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

Le Président de la Communauté Urbaine,
Pour le Président,
Le Vice-Président délégué

Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Alencon

ANNEXES SANITAIRES
Pièce n°6.2

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

Pièce n°6.2. Annexes sanitaires

SOMMAIRE

- *Pièce n°6.2.1 : Réseaux d'assainissement*
  - *Pièce n°6.2.1a : Notice assainissement*
  - *Pièce n°6.2.1b : Plan réseau d'assainissement – A4*
- *Pièce n°6.2.2 : Zonage d'assainissement*
  - *Pièce n°6.2.2a : Notice assainissement*
  - *Pièce n°6.2.2b : Plan zonage d'assainissement – A4*
- *Pièce n°6.2.3 : Eau potable*
  - *Pièce n°6.2.3a : Notice Eau potable*
  - *Pièce n°6.2.3b : Plan Eau potable 1/5000*
- *Pièce n°6.2.4 : Déchets*

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT
Pièce n°6.2.1

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

NOTICE D'ASSAINISSEMENT
Pièce n°6.2.1a

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

DD/ES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Rapport annuel

Exercice 2009

Incluant le rapport sur le prix et la qualité des services
Décret n° 2007.675 du 2 mai 2007
Arrêté du 2 mai 2007

I - PRÉSENTATION DU SERVICE

Exploité en affermage par la Lyonnaise des Eaux, le Service de l'Assainissement assure la collecte et le traitement des eaux usées.

Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2003 et se terminera le 31 décembre 2014.

Le présent document contient, en application du décret n° 2007.675 du 2 mai 2007, les éléments sur le prix et la qualité du service.

Le nombre d'habitants desservis est de 48 000.

Le nombre d'abonnés est de 15 576.

Le nombre d'autorisation de déversement est de 8.

La collecte des eaux usées est assurée par 240 kms de réseaux et 107 stations de relèvement et le traitement par 3 stations d'épuration : La nouvelle, Condé-sur-Sarthe, Hesloup, et 10 unités d'assainissement semi-collectif (Saint-Germain-du-Corbéis, Lonrai, Le Chevain, Condé-sur-Sarthe, Colombiers, Valframbert, Saint Ceneri Le Gerei et Saint Nicolas de Bois).

➲ NOUVELLE STATION

Une nouvelle station a été construite en 2003 et 2004.

La mise en service s'est faite à partir du 12 octobre 2004.

Cette station d'une capacité nominale de 75 000 équivalents/habitants et d'un débit maximal de 12 700 m^3/jour a traité en moyenne pour l'année 2009 : 8 730 m^3/jour.

Les analyses réalisées sur le rejet sont nettement inférieurs aux normes imposées par l'arrêté.

Paramètres	Normes	Résultats
MES	30 mg/l	3 mg/l
DCO	85 mg/l	32 mg/l
DBo	15 mg/l	3 mg/l
NTK	5 mg/l	2 mg/l
P	1 mg/l	1 mg/l

➢ CONDÉ-SUR-SARTHE

Construite en 1973, elle a une capacité nominale de 1 100 équivalents/habitants.

L'effluent traité rejeté est conforme au niveau de rejet « e ».

➢ HESLOUP

Construite en 1983, elle a une capacité nominale de 1 500 équivalents/habitants.

L'effluent traité rejeté dans le milieu naturel « La Sarthe » est conforme au niveau du rejet « e ».

***

Les boues produites par ces stations font l'objet d'une valorisation agricole.

1 440 tonnes de matières sèches ont été évacuées en 2008.

II – TARIFICATION

➲ TARIFS

La tarification comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

➲ REDEVANCES ET TAXES AU M^3 CONSOMMÉ

Le tableau ci-après représente les valeurs des redevances et taxes aux 1er janvier 2009 et 2010.

REDEVANCES ET TAXES AU M^3 CONSOMMÉ (HORS TVA) AU 1er JANVIER

NATURE DES REDEVANCES Tranche de 0 à 6 000 m^3	2010 Euro	2009 Euro	OBSERVATIONS
EAU			
Part Lyonnaise	0,6921	0,6857	
Part communautaire	0,40	0,35	Modernisation usine des eaux
ASSAINISSEMENT			
Part Lyonnaise	0,8062	0,7964	
Part communautaire	0,65	0,65	
REDEVANCES			
Agence de l'eau – Prélèvement	0,004	0,067	
Agence de l'eau – Pollution	0,30	0,29	
Agence de l'eau – Modernisation réseau	0,18	0,17	

➲ FACTURE - TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs aux 1er janvier 2009 et 2010 d'un client ayant consommé 120 m^3.

MONTANT D'UNE FACTURE DE 120 M^3 ET RÉPARTITION EN € - TARIF 2009 (1er JANVIER)

	TARIF 2009 (1er janvier)	
	EAU	**ASSAINISSEMENT**
Part Fermier (HT)		
Abonnement annuel	28,66	22,30
Prix des m^3 (première tranche)	82,28	95,57
Part Fermier	**110,94**	**117,87**
Part Collectivité (HT)		
Prix des m^3 (première tranche)	42,00	78,00
Part Collectivité	**42,00**	**78,00**
Taxe et Redevances		
Prélèvement Agence	8,04	
Redevance pollution Agence	34,80	
Redevance Modernisation réseaux	20.40	
Taxes et Redevances	**63,24**	
Montant soumis à la TVA	412,05	
TVA 5,5 %	22,66	
TOTAL GENERAL TTC	**434,71**	

MONTANT D'UNE FACTURE DE 120 M³ ET RÉPARTITION EN € - TARIF 2010 (1er JANVIER)

	TARIF 2010 (1er janvier)	
	EAU	**ASSAINISSEMENT**
Part Fermier (HT)		
Abonnement annuel	28,92	22,58
Prix des m³ (première tranche)	83,05	96,74
Part Fermier	**111,97**	**119,32**
Part Collectivité (HT)		
Prix des m³ (première tranche)	48,00	78,00
Part Collectivité	**48,00**	**78,00**
Taxe et Redevances		
Prélèvement Agence	4,80	
Redevance Pollution Agence	36,00	
Redevance Modernisation réseaux	21,60	
Taxes et Redevances	**62,40**	
Montant soumis à la TVA	419,69	
TVA 5,5 %	23,08	
TOTAL GENERAL TTC	***442,77***	

➲ MONTANT DES RECETTES

COMMUNAUTE URBAINE	Redevance	1 415 553 €
LYONNAISE DES EAUX	Recette exploitation	2 177 280 €
	Branchements	22 513 €
	Autres travaux	125 €

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de desserte pour les réseaux de collecte d'eaux usées	97,64 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	70/100
Conformité de la collecte des effluents	100 %
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions	100 %
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100 %
Taux des boues évacuées selon des filières conformes	100 %
Taux de débordement dans les locaux des usagers	0,02 %
Nombre de points noirs sur réseaux de collecte par 100 kms	10
Taux de renouvellement de réseaux	0 %
Conformité des performances épuratoires	100 %
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	80/120
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2035
Taux d'impayés sur les factures	0,48 %
Taux de réclamations	1,01 %

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés en 2009		1 145 000 €
Montant des subventions		48 000 €
Dette : - Capital restant dû au 1er Janvier 2010		9 152 566 €
- Annuité 2010 :	584 450 €	
- Capital :	324 469 €	
- Intérêt :	259 981 €	
Montant des amortissements		392 800 €
Présentation des projets : Construction de réseaux :		
- Champfleur	La Bourdonnière	
- Condé-Sur-Sarthe	Chatillon	
- Lonrai	La Frelonnière	
- Mieuxcé	Le Poirier	
- Lonrai - Pacé	Station d'Epuration	
Programme pluriannuel adopté par la CUA		
- 2010	605 000 €	
- 2011	500 000 €	
- 2012	500 000 €	
- 2013	560 000 €	
- 2014	480 000 €	
- 2015	610 000 €	

V – ACTIONS DE SOLIDARITÉ

➲ **Montant des abandons de créances :**

37 demandes – 29 accordées pour un montant de 713,73 €

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

PLAN DE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Pièce n°6.2.1b

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

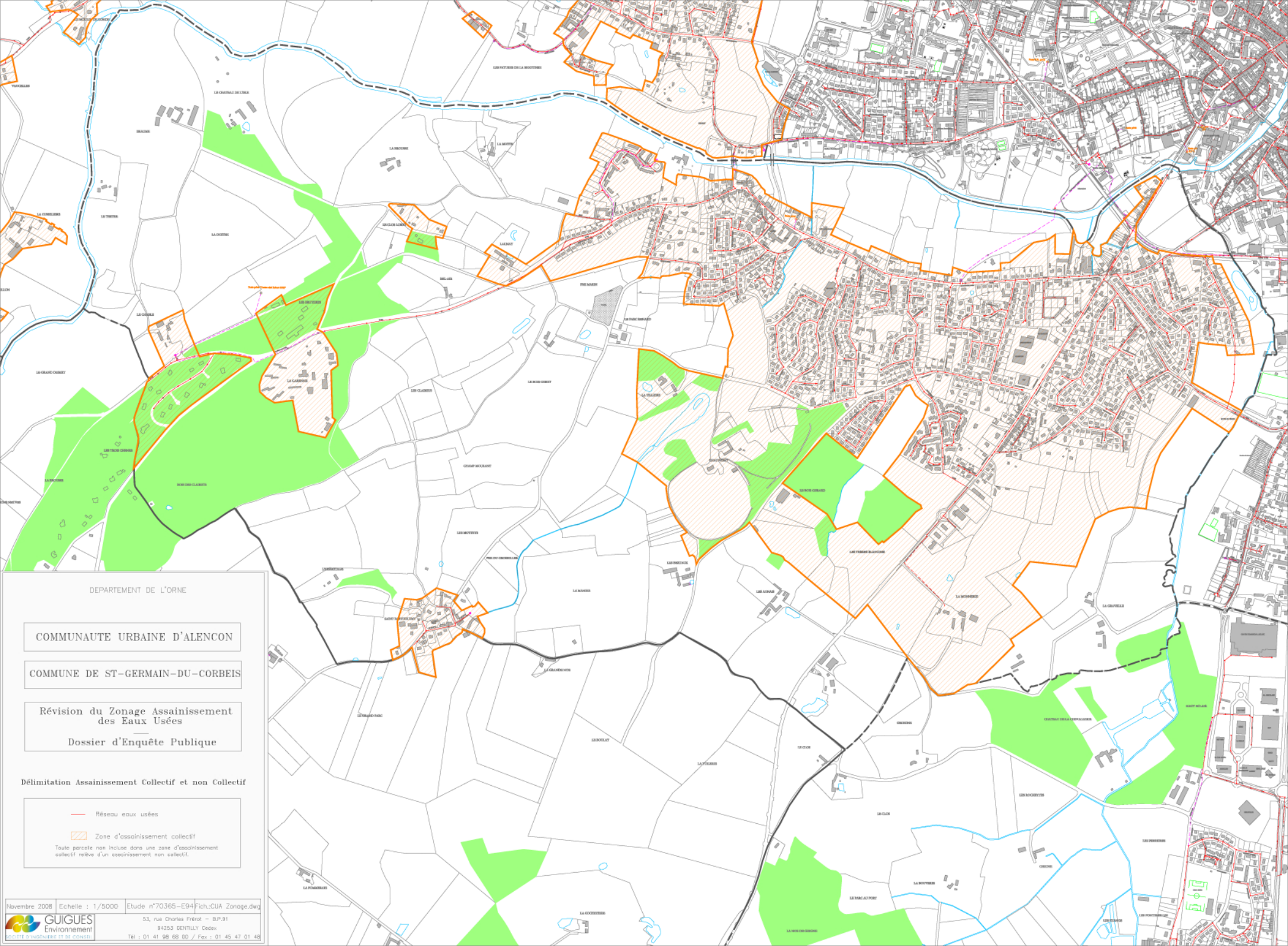

DEPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

COMMUNE DE ST-GERMAIN-DU-CORBEIS

Révision du Zonage Assainissement des Eaux Usées

Dossier d'Enquête Publique

Délimitation Assainissement Collectif et non Collectif

Réseau eaux usées

Zone d'assainissement collectif

Toute parcelle non incluse dans une zone d'assainissement collectif relève d'un assainissement non collectif.

Novembre 2008	Echelle : 1/5000	Etude n°70365-E94	Fich.:CUA Zonage.dwg

GUIGUES Environnement
SOCIETE D'INGENIERIE ET DE CONSEIL
53, rue Charles Frérot – B.P.91
94253 GENTILLY Cedex
Tél : 01 41 98 68 00 / Fax : 01 45 47 01 46

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Pièce n°6.2.2

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

NOTICE D' ASSAINISSEMENT
Pièce n°6.2.2a

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de Saint-Germain-du-Corbéis

REVISION DU ZONAGE « ASSAINISSEMENT » DES EAUX USEES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

70365/E94 – Mars 2008

GUIGUES Environnement
SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE ET DE CONSEIL

EAU & ENVIRONNEMENT

Siège social
70 rue Pierre Duhem
Pôle d'activités d'Aix-en-Provence
13856 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3
Tél. : +33 (0)4 42 16 65 00 - Fax : +33 (0)4 42 39 78 34
contact@guigues.com

GUIGUES SA
SETEGUE
EOG
AEDIA CONSEIL
ATOS ENVIRONNEMENT

Agence Ile de France Est
53 rue Charles Frérot
94257 GENTILLY
Tél. : +33 (0)1 41 98 68 00
Fax : +33 (0)1 45 47 01 48
agence.idf-est@guigues.com

[Guigues Environnement est issue de la fusion des sociétés GUIGUES S.A., SETEGUE, ATOS Environnement, GED Environnement (AEDIA CONSEIL – EOG) du Groupe GED.]
S.A.S au capital de 1.696.050 € - Groupe GED - R.C. Aix 73 B 188 - SIRET 780 141 107 00091 - APE 7112B. **www.ged.fr**

IDENTIFICATION

Type	Référence	Intitulé	Destinataire	Nombre de pages
Rapport	Saint-Germain-du-Corbéis-DEP	Révision du Zonage « Assainissement EU » - D.E.P. Commune de Saint-Germain-du-Corbéis	CUA Commune	23

CONTRIBUTION

REVISIONS

02	03-08	CVH		03-08	MSA		03-08	MSA	
Rév.	Date	Rédac	Visa	Date	Vérif.	Visa	Date	Approb.	Visa

SOMMAIRE

0. PREAMBULE 3

1. SPECIFICITES LOCALES 4

1.1. Situation géographique 4

1.2. Milieu et contraintes spécifiques 4

1.3. Population et urbanisme 5

1.4. Mode d'assainissement 6

2. LES POSSIBILITES DE GESTION DES EAUX USEES DANS LES DIFFERENTS SECTEURS 8

2.1. Synthèse des Contraintes d'habitat 8

2.2. Scénario 1 : Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif 8

2.3. Scénario 2 : Mise en place de l'assainissement collectif 10

2.4. Synthèse comparative des scénarii d'assainissement 11

3. ETABLISSEMENT DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT « EAUX USEES » 13

ANNEXES TECHNIQUES - SPECIFICITES DE SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS 14

4. RECENSEMENT DE L'HABITAT ET ANALYSE DES CONTRAINTES 15

4.1. Contraintes d'habitat 15

4.2. Aptitude des sols - Pédologie 18

4.3. Synthèse des contraintes 21

5. DETAIL D'ETABLISSEMENT DES COUTS D'INVESTISSEMENT DES SCNEARIOS 22

5.1. Coût de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif 22

5.2. Coût de raccordement et création d'un système collectif 22

0. PREAMBULE

Le présent dossier d'enquête publique constitue la révision du zonage « assainissement eaux usées » sur le territoire communal de Saint-Germain-du-Corbéis, établi en 1997 et soumis à enquête publique en janvier-février 2000.

La délimitation des zones d'assainissement collectif a conduit la Communauté Urbaine d'Alençon, compétente pour ce qui concerne l'assainissement, à étendre le système de collecte pour desservir les quartiers pour lesquels le mode d'assainissement collectif avait été retenu.
Ce programme d'extension étant arrivé à son terme, la collectivité s'interroge sur une possible révision du zonage « assainissement » de certaines parties du territoire communal de Saint-Germain-du-Corbéis, notamment en raison du développement de l'urbanisation.

Le programme de révision lancé par la Communauté Urbaine d'Alençon ne concerne donc qu'une partie du territoire communal encore assaini en mode non collectif, au sein duquel **4 immeubles, essentiellement des habitations individuelles,** peuvent faire l'objet d'une réflexion quant à l'opportunité technique, économique et environnementale d'un changement de mode d'assainissement.

Cette réflexion sur le zonage « assainissement » se doit donc d'être adaptée au contexte spécifique de la commune. Ainsi, le **présent document constitue le dossier explicatif des études** qui ont permis de proposer, à l'échelle du territoire communal de Saint-Germain-du-Corbéis, la délimitation des :

- zones **d'assainissement collectif** où la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées (EU) domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;
- zones relevant de **l'assainissement non collectif** où la collectivité est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement.

Au titre du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8), l'enquête publique préalable à la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif est celle prévue à l'article R.123-19 du Code de l'Urbanisme et des articles R. 123-7 à R. 123-23 du Code de l'Environnement.

L'ensemble de ces documents détaillés (rapports, plans, etc.) est consultable en Mairie et au siège de la Communauté Urbaine d'Alençon.

Le présent Dossier d'Enquête Publique constitue la proposition de zonage « assainissement » des eaux usées considérée comme la solution la plus adaptée à chacun des secteurs de la commune. Il est complété par le plan de zonage ci-annexé et un document général présentant globalement l'assainissement de la Communauté Urbaine d'Alençon et la réglementation particulière dans le domaine.

1. SPECIFICITES LOCALES

1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Saint-Germain-du-Corbéis est située en limite sud-ouest d'Alençon. Elle se caractérise par une urbanisation relativement concentrée en son bourg et extensions pavillonnaires et sa partie nord-est forme le prolongement de la ville d'Alençon. Quelques habitats isolés et hameaux complètent cet ensemble. Sa superficie est de quelque 8 km^2. Les communes limitrophes [1] sont :

- **Condé-sur-Sarthe et Alençon** au nord,
- **Alençon** à l'est,
- **Arçonnay et Héloup** au sud,
- **Condé-sur-Sarthe** à l'ouest.

1.2. MILIEU ET CONTRAINTES SPECIFIQUES

La commune est bordée en ses limites nord et ouest par la rivière **La Sarthe**.

La commune est soumise aux risques d'inondation par débordement lent de plaine de la rivière **La Sarthe** ainsi que par des ruissellements et coulées de boue au niveau de son relief plus accentué en partie sud du territoire communal.

A noter que l'alimentation en eau potable se fait à partir de 4 captages et que 75 % de l'eau provient de la rivière La Sarthe et distribuée après traitement au sein de 2 usines de production.

[1] En gras, sont indiquées les communes appartenant à la Communauté Urbaine d'Alençon

1.3. POPULATION ET URBANISME

La densité de population s'établit en 2006 à près de 460 hab/km², ce qui traduit le caractère semi-rural (à savoir une ville assez dense et une vaste zone naturelle au sud et à l'ouest) de la commune. L'accroissement de la population s'est principalement effectué dans les années 1980, et présente, depuis 1990 une faible décroissance.

Source : INSEE	1982	1990	1999	2006
Population (habitants)	3 956	4 176	4 020	3 666

Le logement est essentiellement de type individuel (92% des résidences).

L'âge des logements, qui peut donner des indications sur le degré de conformité par rapport à l'assainissement, montre que les logements sont assez récents avec près de 57% datant d'après 1975.

Type de logement Source : INSEE 1999	Nombre	Année de construction			
		Avant 1949	1949 à 1974	1975 à 1999	Après 1999
Ensemble	**1 560**	**120**	**530**	**704**	**144**
Résidences principales	1 498				
Logements individuels	1 435				
Logements collectifs	8				
Résidences secondaires	125				

La commune s'est dotée d'un POS, approuvé en janvier 1979, mis à jour en octobre 2005 ; il est actuellement en cours de révision.

La totalité de la partie agglomérée est classée en zones UA et UC, correspondants respectivement au centre ancien et aux lotissements pavillonnaires jouxtant le bourg.

Quelques zones d'activité sont classées en zones UX.

Des extensions futures de l'urbanisation sont classées en zones NA.

Le reste de la commune est classé en zones NC (activités agricoles) et OND (zones naturelles).
.

1.4. MODE D'ASSAINISSEMENT

La commune est équipée d'un réseau d'assainissement collectif de type **séparatif**, qui dessert les habitations de l'agglomération, ainsi qu'une extension en direction vers la route d'Héloup pour prendre le Centre Médico-Pédagogique.
Les effluents collectés sur l'agglomération principale sont dirigés vers le système de collecte d'Alençon, rejoignant aujourd'hui le nouveau poste de pompage « Koutiala », qui permet de pomper vers la **nouvelle station d'épuration communautaire** sise sur commune de Saint-Paterne.
Cet ouvrage, mis en service en 2005, remplace les deux stations d'épuration vétustes dites Ouest et Est.
D''une capacité de 75.000 équivalent-habitants, la nouvelle station permet un **traitement très poussé** des eaux usées, qui sont ensuite rejetées dans la Sarthe au niveau du pont de la rue d'Echauffour, à Alençon.

Le hameau **de Saint Barthélemy**, au sud de la commune, est assaini en mode collectif, suite à l'enquête publique précédente, puisqu'il est aujourd'hui équipé d'un petit réseau séparatif et d'une « mini station d'épuration » d'une capacité de 80 équivalent-habitants. Le rejet des eaux épurées est réalisé dans un talweg sec qui aboutit au réseau des eaux pluviales de la commune, raccordé en Sarthe.

D'après les rapports du délégataire des services publics de l'eau et de l'assainissement (Lyonnaise des Eaux-Suez), le nombre d'abonnés à l'assainissement en 2006 est de **1 534**.

Le reste des habitations de la commune est assaini par un système individuel. Les habitations recensées sur le territoire communal faisant partie de cette étude sont réparties au niveau du site comme indiqué dans le tableau suivant.

Répartition des habitations sur l'aire d'étude

Secteur	Sites	Nombre d'immeubles
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4
	Total	**4**

Tous les détails concernant cet habitat sont repris en annexe, avec une cartographie de synthèse à la page suivante.

carte d'habitat 1

2. LES POSSIBILITES DE GESTION DES EAUX USEES DANS LES DIFFERENTS SECTEURS

2.1. SYNTHESE DES CONTRAINTES D'HABITAT

Le **comparatif** du passage en assainissement collectif est réalisé sous forme d'une étude sommaire en considérant les **contraintes** ci-dessus énoncées. Les premières indications sur l'aptitude des sols sont aussi fournies en synthèse (le sujet est détaillé en annexe du présent document).

Les considérations **qui ont conduit à ce premier choix sont résumées** dans le tableau ci-dessous, constituant une synthèse des études de terrain, montrant les contraintes de l'habitat existant vis-à-vis des divers modes d'assainissement.

Contraintes de l'habitat vis-à-vis des modes d'assainissement

Secteur	Site	Habitations	Scénario 1 « Non collectif »		Scénario 2 « Collectif »	
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4	✓	☺ faibles contraintes parcellaires 😐 sauf moyennes pour 1 habitation ☺ pas de contraintes de sol	✓	😐 habitat moyennement regroupé et éloigné du réseau collectif (200 ml) ☹ topographie défavorable

☺ : aspect favorable pour le scénario considéré 😐 : sans influence majeure sur le scénario considéré ☹ ; aspect défavorable pour le scénario considéré

2.2. SCENARIO 1 : REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.2.1. Principes généraux

Selon le principe de l'assainissement non collectif, le traitement des eaux usées comprend deux étapes :

- **le pré-traitement** au cours duquel il y a décantation des particules et fermentation des boues décantées,
- **l'épuration des effluents** par filtration à travers le sol naturel ou un matériau rapporté.

Le descriptif des divers éléments et procédures de réalisation d'un assainissement non collectif, sa maintenance et les divers coûts estimatifs sont repris dans le corps du document d'accompagnement du présent dossier d'enquête publique.

Les **sols** des secteurs non desservis par l'assainissement collectif sont caractérisés par des sondages à la tarière, ce qui permet de définir, en première approche, **leur aptitude à l'épuration** des eaux et à la **dispersion** de celles-ci, et donc, les filières d'assainissement non collectif les plus adaptées aux contextes pédologiques locaux (voir annexe).

Le calcul du coût de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif est établi théoriquement sur la base des informations disponibles. Ce mode de calcul permet d'obtenir une certaine évaluation des investissements à mettre en œuvre pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif existants. **Ces coûts ne peuvent qu'être estimatifs,** car il n'est pas réalisé une enquête systématique des installations d'assainissement individuel pour connaître l'état réel de chaque installation. Les investissements sont calculés sur la base d'une **réhabilitation complète** des systèmes d'assainissement actuellement en place, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une **approche volontairement pénalisante**, fondée sur le cas le plus défavorable.

Les investissements sont estimés pour chaque secteur et ventilés en fonction de la répartition de l'habitat par unité(s) de sols et donc en relation avec le type de filière préconisée. Le coût ainsi calculé pour l'ensemble de l'habitat de chaque secteur est également majoré de façon arbitraire, en fonction des contraintes de l'habitat relevées lors de l'inspection visuelle (voir document d'accompagnement).

Par ailleurs, sur la base des coûts de vidange obligatoire, d'entretien normal des installations et du coût lié au contrôle obligatoire réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), un **coût moyen annuel** est estimé pour chaque propriété concernée (voir document d'accompagnement).

2.2.2. Estimation des coûts du scénario 1

Le détail des coûts de ce scénario (quantité et type des installations d'assainissement non collectif par secteur, majoration en fonction des contraintes parcellaires) est présenté en annexe.

Coûts d'investissement (€ HT) et d'exploitation (€ HT / an)

Secteur	Sites	Nombre habitations	Investissement	Investissement par habitation	Exploitation	Exploitation par habitation
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4	27 500	6 875	1 000	250

2.3. SCENARIO 2 : MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2.3.1. Principes généraux

Les différents scénarios d'assainissement collectif étudiés peuvent s'articuler autour de plusieurs variantes au niveau du **système de collecte et de traitement.** Toutefois, à l'échelle de la commune disposant déjà d'un système d'assainissement collectif, les scénarios ne devraient (sauf cas très particuliers) s'attacher qu'au niveau de la collecte, la composante « traitement » existant déjà.

Le descriptif des divers éléments et procédures de réalisation d'un assainissement collectif, d'une part sur la parcelle privée et d'autre part sur le domaine public, sa maintenance et les divers coûts sont repris dans le document d'accompagnement du présent dossier d'enquête publique.
De ce fait, l'estimation des coûts associés à ce scénario doit prendre en compte les travaux de raccordement à réaliser entre l'habitation et la limite de propriété (à supporter par le propriétaire) et de création des ouvrages sur le domaine public, à la charge de la collectivité.

Les coûts annuels sont surtout représentés par la redevance d'assainissement collectif, adossée à la facture d'eau potable.

2.3.2. Estimation des coûts du scénario 2

Les scénarios d'assainissement étudiés pour les secteurs concernés s'articuleront sur le raccordement au système d'assainissement existant, ils ne comprendront ainsi que la composante « collecte ». Le détail des coûts est précisé en annexe du présent dossier. La synthèse est donnée au tableau ci-dessous

Coûts d'investissement (€ HT) et d'exploitation (€ HT / an)

Secteur	Sites	Nombre	Investissement Privé	Investissement « Public »		Exploitation « Public »	
				Total	par habitation	Total	par habitation
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret) Coût réseau	4	8 250	52 550	13 137	2 575	644

Le « coût réseau » correspond à la création du réseau et au raccordement de l'habitat.

2.4. SYNTHESE COMPARATIVE DES SCENARII D'ASSAINISSEMENT

La comparaison des principes de révision du zonage « assainissement » pour la Commune de Saint-Germain-du-Corbéis concernant les périmètres d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif des secteurs de la commune non encore desservis par un réseau d'assainissement est présenté dans le tableau de synthèse ci-après.

L'approche pour la réalisation de ce tableau concerne :

- d'une part, les secteurs pour lesquels la typologie de l'habitat impose le maintien en assainissement non collectif (habitat isolé et/ou éloigné) où seule l'estimation des coûts de mise aux normes de l'assainissement non collectif est calculée,
- d'autre part, les secteurs qui font l'objet d'un comparatif technique (atouts et faiblesses du scénario) et économique entre les modes collectif et non collectif.
  Sur ces derniers secteurs et en conclusion, un **degré de pertinence du mode d'assainissement collectif** a été défini afin de hiérarchiser les différents secteurs du territoire communautaire selon les enjeux, constituant une forme d'aide à la décision :
  1. l'assainissement collectif s'impose,
  2. l'assainissement collectif constitue la solution la plus adaptée à court terme,
  3. l'assainissement collectif peut être envisagé à moyen terme,
  4. l'assainissement collectif pourra être envisagé à une échéance ultérieure (évolution de l'urbanisation à proximité),
  5. l'assainissement collectif est non pertinent (ce qui, globalement, ramène au seul scénario « non collectif »).

Il est rappelé, que dans les deux cas, d'un assainissement collectif ou d'un assainissement non collectif, l'usager sera concerné par une **redevance d'assainissement**, adossé à la facture d'eau, **au bénéfice de la collectivité assurant le service de l'ASSAINISSEMENT**.

Le principe de comparaison des coûts estimés pour les deux scénarios, tant en exploitation qu'en investissement reste **assez théorique** (c'est toutefois la seule méthode à disposition), puisque :

- En assainissement « non collectif », le propriétaire assume directement tous ses travaux [2] et son entretien et les finance « cash » ;
- En assainissement « collectif », l'usager n'assume que la petite partie des travaux de branchements sur le domaine privé, mais paye régulièrement, au travers de sa redevance assainissement, les travaux et l'entretien engagés par la collectivité.

Synthèse comparative et pertinence des scenarii d'assainissement

Secteurs°	Sites	Nbre Habitat	Rappel des contraintes et des coûts estimés		Pertinence
			Scénario 1 « Non collectif »	Scénario 2 « Collectif »	
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4	☺ faibles contraintes parcellaires 😐 sauf moyennes pour 1 habitation ☺ pas de contraintes de sol Coût privé : 27 500 € Coût public : 0 € Coût global : 6 875 € / logement	😐 habitat moyennement regroupé et éloigné du réseau collectif (200 ml) ☹ topographie défavorable Coût privé : 8 250 € Coût public : 52 550 € Coût global : 15 200 € / logement	**5**

le terme de « coût privé » = l'estimation de l'investissement maximal à réaliser en domaine privé par les propriétaires sur le secteur considéré pour la mise en conformité de leur installation d'assainissement.
le terme de « coût public » = l'investissement à réaliser en domaine public par la collectivité pour desservir les parcelles concernées sur le secteur considéré.
le terme de « coût global » = la somme des deux coûts ci-dessus ramenée au nombre de logements.
nd : non déterminé, pour cause de non pertinence.

[2] Sachant, qu'en plus, au titre de la présente approche, c'est une réhabilitation complète qui est comptée, ce qui ne se justifie peut-être pas pour certaines propriétés déjà plus ou moins « aux normes »

3. ETABLISSEMENT DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT « EAUX USEES »

Sur la base de la synthèse des contraintes et des diverses considérations propres à la commune de SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS, la révision du zonage « assainissement » des Eaux Usées est proposée ci-dessous et cartographiée sur le plan joint au présent dossier d'enquête publique

Assainissement collectif	Assainissement non collectif
L'Agglomération actuellement desservie par les réseaux publics existants. Les zones d'urbanisation future.	L'habitat dispersé situé en zones NC et OND. Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)
Compétences	
L'étude, le financement de la construction et de la gestion des éléments constituant le système d'assainissement collectif sont de la compétence de la Communauté Urbaine d'Alençon.	La création, le suivi technique et la gestion du service de l'assainissement non collectif (S.P.A.N.C.) sont de la compétence de la Communauté Urbaine d'Alençon.

ANNEXES TECHNIQUES
-
SPECIFICITES DE SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS

Nota : les annexes réglementaires et les diverses méthodologies d'établissement du présent dossier figurent dans le document d'accompagnement joint, faisant partie intégrante des pièces à présenter à l'enquête publique.

4. RECENSEMENT DE L'HABITAT ET ANALYSE DES CONTRAINTES

4.1. CONTRAINTES D'HABITAT

4.1.1. Rappel sur l'habitat concerné

La présente étude porte sur le recensement actualisé des habitations ou immeubles **concernés** par la révision du zonage « assainissement »et actuellement inclus dans la zone d'assainissement non collectif. Ces 4 habitations repérées sur le terrain ne constituent donc pas l'ensemble du « parc » d'assainissement non collectif de la commune de SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS, puisque **d'autres logements dispersés et isolés sont et resteront « zonés » en mode non collectif.**

Répartition des habitations sur l'aire d'étude

Secteur	Sites	Nombre d'immeubles
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4
	Total	**4**

4.1.2. Explicitation des contraintes parcellaires

Sur la base de la méthodologie développée au document d'accompagnement joint au présent dossier d'enquête publique, les diverses contraintes de l'habitat vis-à-vis de l'implantation d'un système d'assainissement non collectif conforme sont les suivantes :

Secteur	n°	Assainissement non collectif										Caractéristiques si projet assainissement collectif		Remarques
		surface	aménagt		accès	pente	exutoire	classe de contrainte				distance domaine public	dénivelé vis-à-vis domaine public	
			pays.	civil				vert	orange	rouge	violet			
1	1		1	1			fossé	x				< 20 m		Chemin de la Jobidonnerie
1	2		1	1			fossé	x				< 20 m		
1	3	1	1	1			fossé		x			< 20 m		
1	4		1	1			fossé	x				20-50 m		
SOMME	**4**	**1**	**4**	**4**	**0**			**3**	**1**					
TOTAL	**4**	**1**	**4**	**4**	**0**			**3**	**1**					

Pentes : CP: Contre pente (zone d'assainissement à l'amont de l'habitation)
f: faible pente (2%<f<5%)
M: pente moyenne (5-10%) F: pente forte (> 10%)

Contraintes :
1: contrainte faible
2: contrainte forte

En résumé, les contraintes parcellaires sont :

- **Surfaces disponibles**

Cette contrainte intéresse 1 habitation du secteur étudié.

- **Exutoires**

Un fossé est présent à proximité des habitations.

- **Accessibilité**

Cette contrainte n'intéresse aucune des habitations.

❖ **Aménagements**
Les habitations présentent toutes, à des degrés divers, des contraintes d'aménagement, qu'ils soient d'ordre paysager ou d'infrastructure.

❖ **Pente**
Aucune contrainte importante de pente n'affecte cet habitat.

❖ **Synthèse**
Le tableau suivant reprend les résultats de l'étude des contraintes de l'habitat en **ratio** :
Nombre d'habitations concernées par la contrainte / nombre total d'habitations du secteur.

Synthèse des contraintes parcellaires

Secteur°	Sites	Aménagement	Accès	Superficie	Pente
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4/4	-	1/4	-

Le tableau suivant présente pour chaque secteur les classes d'habitat et les majorations des filières d'assainissement correspondantes (il s'agit pour chaque secteur de la moyenne des contraintes observées sur les habitations du secteur).

Majorations liées aux contraintes de l'habitat

Secteurs	Sites	Nombre d'habitations (colonne 1)	Somme des contraintes (colonne 2)	Résultat colonne 2/colonne 1	Majoration appliquée
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4	5	1.25	0%

4.1.3. Eventualité de contraintes particulières

Sans objet.

4.2. APTITUDE DES SOLS - PEDOLOGIE

4.2.1. Bilan des études de sols

Les études de sols ont été menées sur l'ensemble des 11 communes du territoire de Communauté Urbaine d'Alençon faisant l'objet d'une révision de leur « zonage assainissement », ce qui a permis de définir un ensemble d'unités de sols. Ces unités sont définies pour l'ensemble du territoire, ce qui entraîne une discontinuité de numérotation des unités en fonction de leur présence ou non au sein de la commune.

Les études réalisées indiquent la présence de **1 unité de sols** présentant des caractéristiques physiques spécifiques conduisant à la mise en place de filières d'assainissement prenant en compte ces contraintes.
Le tableau suivant décrit les unités pédologiques rencontrées.

Types pédologiques et aptitude des sols à l'assainissement non collectif

Unité n°	Type pédologique	Indice	Classe d'aptitude	Couleur	Description de la filière type	Remarques
4	**Limon sur roche altérée limoneuse** *Profil type :* 0-40 cm: terre végétale, peu compacte, perméable, saine. 40-60 cm : sol limoneux à limono-argileux, brun foncé, peu compact, perméable, sain à quelques nodules ferro-manganiques. 60 cm : roche altérée (sable grossier et graviers) à matrice limoneuse, bariolé, peu à moyennement compact, perméable, sain.	1.1.2.1.	I	vert	Tranchées d'infiltration surdimensionnées	

4.2.2. Aptitude des sols sur les secteurs de Saint-Germain-du-Corbéis

Le tableau ci-dessous résume les types de sols rencontrés sur les différents secteurs de la commune de SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS, en fournissant une approche globale sur l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, ce qui peut donner un premier renseignement sur la filière la mieux adaptée aux conditions locales.

Toutefois, il convient de préciser que le choix définitif du système adapté à une habitation devra résulter dans tous les cas d'une étude pédologique réalisée à l'échelle de la parcelle considérée.
Dans le cas d'habitation neuve, l'étude ne devra être réalisée que lorsque l'implantation des bâtiments aura été arrêtée.

On se reportera aux cartographies des pages suivantes.

Secteur	Sites	Unités de sols	Aptitude globale (couleur)
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	Limon sur roche altérée limoneuse	Vert

carte sols 1

4.3. SYNTHESE DES CONTRAINTES

Le tableau ci-dessous fait le bilan des diverses contraintes rencontrés sur les différents secteurs concernées par la révision du zonage assainissement des Eaux Usées » de la commune de SAINT-GERMAIN-DU-CORBÉIS :

Secteur	Sites	Nbre habitat	Logements sans contraintes parcellaires majeures	Logements avec contraintes d'accès	Logements avec contraintes de superficie	Logements sans contraintes de sol	Logements avec contraintes moyennes de sol	Logements avec contraintes majeures de sol	Logements avec contraintes de pente
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4	3	-	1	4	-	-	-

5. DETAIL D'ETABLISSEMENT DES COUTS D'INVESTISSEMENT DES SCNEARIOS

5.1. COUT DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Secteur	Sites	Nombre habitations	Unité de sol	Filière préconisée	Nombre	Coût unitaire	Majoration contraintes	Coût investissement	Coût par habitation	Coût exploitation par secteur	Coût exploitation par habitation
1	Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	4	4	Tranchées d'infiltration	3	6 500	0%	19 500	6 500	750	250
				Lit filtrant	1	8 000	0%	8 000	8 000	250	250

5.2. COUT DE RACCORDEMENT ET CREATION D'UN SYSTEME COLLECTIF

RESEAU GRAVITAIRE ET REFOULEMENT

Investissement privé	Coûts unitaires (€ HT)	Secteur 1 – Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret) Quantité	Coûts total (€ HT)
Branchement partie privée (linéaire < 20 ml)	1 000	4	4 000
Plus-value pour linéaire de réseau privatif (ml)	75 €/ml	30	2 250
Plus-value pour poste individuel	3 500	0	0
Plus-value pour suppression de fosse septique (vidange + condamnation)	500	4	2 000
			8 250

RESEAU GRAVITAIRE ET REFOULEMENT		Secteur 1 Chemin de la Jobidonnerie (hameau Le Clos Loret)	
Investissement public (maîtrise d'œuvre non comprise)	**Coûts unitaires (€ HT)**	**Quantité**	**Coûts total (€ HT)**
Branchement partie publique + boîte de branchement	1 200	4	4 800
Collecteur Ø 200, matériau fonte, profondeur < à 2,0 m – le ml (y compris regards de visite)			
- centre ville	175 €/ml		0
- voirie	150 €/ml	110	16 500
- terrain nu	125 €/ml		0
Collecteur Ø 200, matériau fonte, profondeur 2,0 à 4,0 m – le ml (y compris regards de visite)			
- centre ville	220 €/ml		0
- voirie	180 €/ml		0
- terrain nu	150 €/ml		0
Collecteur Ø 200, matériau fonte, profondeur 4,0 à 6,0 m – le ml (y compris regards de visite)			
- centre ville	350 €/ml		0
- voirie	270 €/ml		0
- terrain nu	250 €/ml		0
Poste de refoulement (hors achat terrain)			
- moins 20 habitations	20 000 €	1	20 000
- entre 20 et 50 habitations	25 000 €		0
- plus de 50 habitations	30 000 €		0
Pose de canalisation de refoulement sous voirie, matériau PEHD – le ml (hors ventouse et regard de vidange)			
- centre ville	75 €/ml		0
- voirie	50 €/ml	225	11 250
- terrain nu	25 €/ml		0
			52 550

Exploitation annuelle (domaine public)	**Coûts unitaires (€ HT)**	**Quantité**	**Coûts total (€ HT)**
Curage préventif réseau (25% du linéaire par an)	2,5 €/ml	110	275
Entretien et fonctionnement poste de refoulement	2 300 €/an	1	2 300
			2 575

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

PLAN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Pièce n°6.2.2.b

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

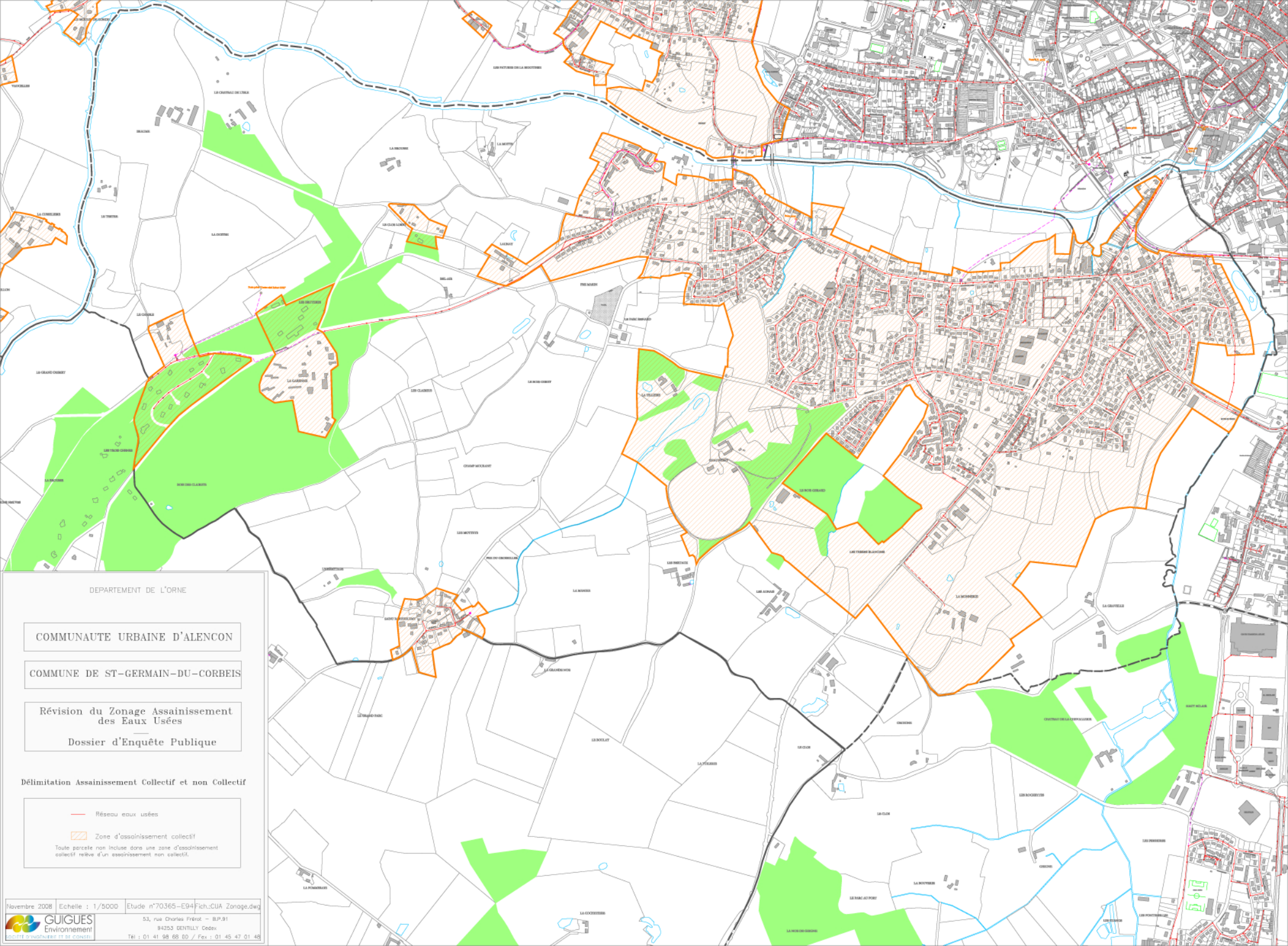

DEPARTEMENT DE L'ORNE

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON

COMMUNE DE ST-GERMAIN-DU-CORBEIS

Révision du Zonage Assainissement des Eaux Usées

Dossier d'Enquête Publique

Délimitation Assainissement Collectif et non Collectif

Réseau eaux usées

Zone d'assainissement collectif

Toute parcelle non incluse dans une zone d'assainissement collectif relève d'un assainissement non collectif.

Novembre 2008	Echelle : 1/5000	Etude n°70365-E94	Fich.:CUA Zonage.dwg

GUIGUES Environnement
SOCIETE D'INGENIERIE ET DE CONSEIL
53, rue Charles Frérot – B.P.91
94253 GENTILLY Cedex
Tél : 01 41 98 68 00 / Fax : 01 45 47 01 46

LOCALISATION DES SECTEURS

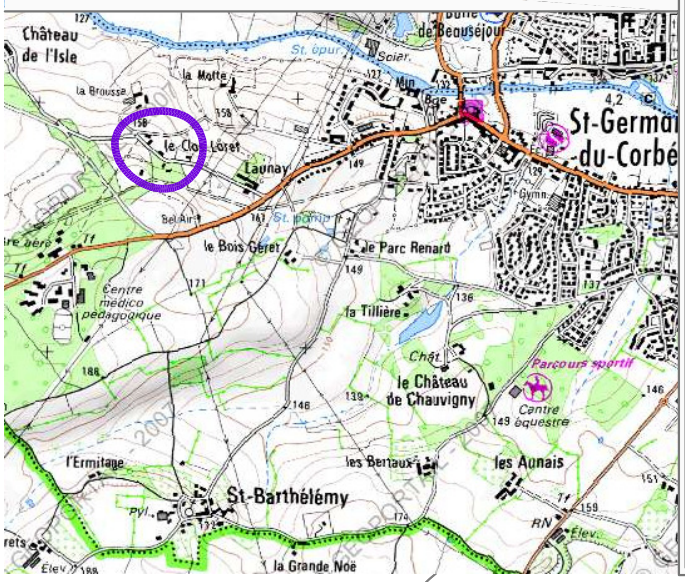

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU CORBEIS

CONTRAINTES DE L'HABITAT

Périmètre d'étude :

- Limites communales
- Localisation des secteurs
- 7 Numéro de l' habitation

Contraintes de l'habitat (des plus aux moins restrictives) :

- si la superficie disponible nécessite le recours à une filière compacte et absence d'un exutoire proche.
- si la superficie disponible nécessite le recours à une filière compacte, un exutoire existant à proximité.
- si une contrainte (aménagement, accès, topographie) implique une restriction quant à la réalisation des travaux de mise en place de la filière d'assainissement ou si la superficie disponible nécessite la mise en place d'une filière de type lit filtrant.
- si les diverses contraintes n'impliquent aucune restriction pour la mise en place d'une filière adaptée aux conditions du milieu (type de sol).

Décembre 2007

Affaire 70365 E 94

SETEGUE GÉNIE URBAIN ET ENVIRONNEMENT

LA BROUSSE

LA MOTTE

LE CLOS LORET

LAUNAY

BEL-AIR

1

2

3

4

Secteur 1

Ø 200

Ø 200

0 100m

N

LOCALISATION DES SECTEURS

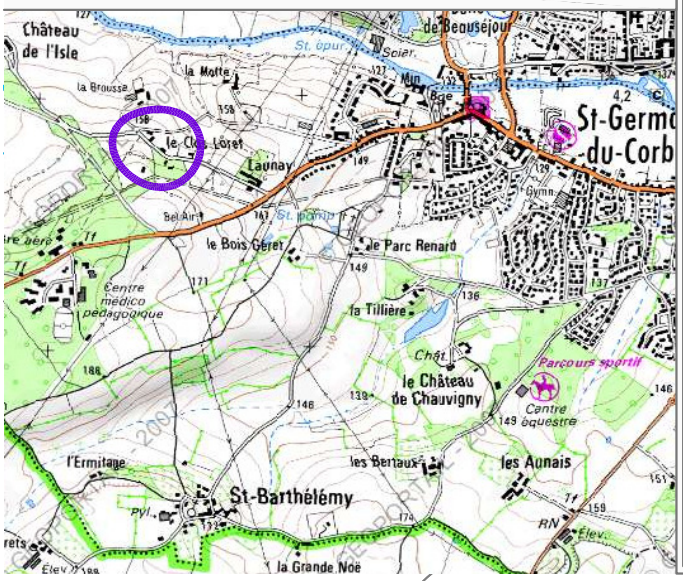

Alençon

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU CORBEIS

APTITUDE DES SOLS

Périmètre d'étude :

- Limites communales
- Localisation des secteurs

Classes d'aptitude des sols à l'assainissement :

- Classe I
- Classe II
- Classe III
- Classe IV
- Sondages pédologiques

Unités de sol :

- U1 Limon sableux
- U2 Limon sableux sur argile sableuse
- U3 Limon argileux profond sain
- U4 Limon sur roche altérée limoneuse
- U5 Limon argileux profond hydromorphe
- U6 Limon sur argile hydromorphe
- U7 Limon sur roche altérée argileuse
- U8 Argile hydromorphe
- U9 Argile sur roche altérée
- U10 Sol anthropique

Décembre 2007

Affaire 70365 E 94

SETEGUE GÉNIE URBAIN ET ENVIRONNEMENT

LA BROUSSE

LA MOTTE

1

LE CLOS LORET

LAUNAY

U4

Secteur 1

BEL-AIR

Ø 200

Ø 200

N

0 100m

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

EAU POTABLE
Pièce n°6.2.3

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

NOTICE D'EAU POTABLE
Pièce n°6.2.3a

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

DD/ES

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON

SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Rapport annuel

Exercice 2009

Incluant le rapport sur le prix et la qualité des services
Décret n° 2007.675 du 2 mai 2007
Arrêté du 2 mai 2007

I - PRÉSENTATION DU SERVICE

Exploité en affermage par la Lyonnaise des Eaux, le Service de l'Eau de la Communauté Urbaine d'Alençon assure :

- la production et la distribution de l'eau potable.

Ce contrat a pris effet le 1er janvier 2003 et se terminera le 31 décembre 2014.

Le présent document contient, en application du décret n° 2007.675 du 2 mai 2007, les éléments sur le prix et la qualité du service.

Pour assurer son approvisionnement, la Communauté Urbaine d'Alençon dispose de 4 ressources :

- la rivière la Sarthe,
- le forage de l'usine,
- le forage de la Peupleraie,
- la source du Launay à Colombiers.

En 2009, la production totale a été de 3 953 143 m^3.

La capacité de production de l'usine des eaux, située 154 rue de Cerisé à Alençon, est de 1 000 m^3/h.

La production moyenne journalière est de 10 830 m^3 pour l'année 2009.

La distribution est assurée sur le territoire de la communauté Urbaine par 15 réservoirs et 519 kms de canalisations.

➲ RECAPITULATIF DES CHIFFRES CLES

Nombre d'habitants desservis	48 493
Nombre de branchements	16 978
Volumes produits	3 953 143 m^3
Volumes vendus en gros (SIAEP Champfleur,Gesnes le Gandelain, St-Pierre-des-Nids, St-Denis-sur-Sarthon)	21 390 m^3
Volumes consommés	3 043 378 m^3
Volumes introduits	3 876 915 m^3
Rendement du réseau	78,5 %

II - TARIFICATION

➲ TARIFS

La tarification comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

➲ REDEVANCES ET TAXES AU M³ CONSOMMÉ

Le tableau ci-après représente les valeurs des redevances et taxes aux 1er janvier 2009 et 2010.

REDEVANCES ET TAXES AU M³ CONSOMMÉ (HORS TVA) AU 1ER JANVIER

NATURE DES REDEVANCES Tranche de 0 à 6 000 m^3	2010 Euro	2009 Euro	OBSERVATIONS
EAU			
Part Lyonnaise Part communautaire	0,6921 0,40	0,6857 0,35	Modernisation usine des eaux
ASSAINISSEMENT			
Part Lyonnaise Part communautaire	0,8062 0,65	0,7964 0,65	
REDEVANCES			
Agence de l'eau – Prélèvement Agence de l'eau – Pollution Agence de l'eau – Modernisation réseaux	0,04 0,30 0,18	0,067 0,29 0,17	

➲ FACTURE - TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau, établie sur la base des tarifs aux 1er janvier 2009 et au 1er janvier 2010 d'un client ayant consommé 120 m³.

MONTANT D'UNE FACTURE DE 120 M³ ET REPARTITION EN € - TARIF 2009 (1er JANVIER)

	TARIF 2009 (1er janvier) Euro	
	EAU	**ASSAINISSEMENT**
Part Fermier (HT)		
Abonnement annuel	28,66	22,30
Prix des m³ (première tranche)	82,28	95,57
Part Fermier	**110,94**	**117,87**
Part Collectivité (HT)		
Prix des m³ (première tranche)	42,00	78,00
Part Collectivité	**42,00**	**78,00**
Taxe et Redevances		
Prélèvement Agence	8,04	
Redevance pollution Agence	34,80	
Redevance modernisation réseaux	20,40	
Taxes et Redevances	**63,24**	
Montant soumis à la TVA	412,05	
TVA 5,5 %	22,66	
TOTAL GENERAL TTC	**434,71**	

MONTANT D'UNE FACTURE DE 120 M³ ET REPARTITION EN € - TARIF 2010 (1er JANVIER)

	TARIF 2010 (1er janvier) Euro	
	EAU	**ASSAINISSEMENT**
Part Fermier (HT)		
Abonnement annuel	28,92	22,58
Prix des m³ (première tranche)	83,05	96,74
Part Fermier	**111,97**	**119,32**
Part Collectivité (HT)		
Prix des m³ (première tranche)	48,00	78,00
Part Collectivité	**48,00**	**78,00**
Taxe et Redevances		
Prélèvement Agence	4,80	
Redevance Pollution Agence	36,00	
Redevance Modernisation réseaux	21,60	
Taxes et Redevances	**62,40**	
Montant soumis à la TVA	419,69	
TVA 5,5 %	23,08	
TOTAL GENERAL TTC	***442,77***	

➲ MONTANT DES RECETTES LIEES A LA FACTURATION DE L'EAU

COMMUNAUTE URBAINE	Redevance	879 761 €
LYONNAISE DES EAUX	Exploitation du service	2 319 003 €

III – INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100 %
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	99,40 %
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	65/100
Rendement du réseau de distribution	78,5 %
Indice linéaire des volumes non comptés	0,18 m³ km Jour
Indice linéaire de pertes en réseau	4,68 m³ km Jour
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	54 %
Taux d'occurrence des interruptions de service	4,42/100
Délai maximal d'ouverture des branchements	1 Jour
Taux de respect du délai maximal	100 %
Durée d'extinction de la dette	2012
Taux d'impayés sur les factures	0,48 %
Taux de réclamations	6,65 %

IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Montant financier des travaux engagés en 2009		711 750 €
Montant des subventions		0 €
Branchements plomb supprimés en 2009		212
Branchements plomb restant à supprimer au 1er Janvier 2010		4 044
Dette - Capital restant dû au 1er Janvier 2010		253 521 €
- Annuité 2010 :	117 845 €	
- Capital :	103 922 €	
- Intérêt :	13 923 €	
Montant des amortissements		141 000 €
Présentation des projets		
- Construction de réseaux CERISE-CONDE/S/SARTHE-LA FERRIERE-BOCHARD		130 000 €
- Usine des Eaux		100 000 €
- Reprise Branchements Plomb		410 000 €

Programme pluriannuel adopté par la CUA :

- Nouvelle usine des Eaux
- Déplacement prise d'eau
- Sécurisation Alimentation en eau potable
- Stations d'Alertes
- Mise en place périmètres de protection

V – ACTIONS DE SOLIDARITÉ

➲ **Montant des abandons de créances :**

38 demandes – 29 accordées pour un montant de 553,53 €

Département de L'ORNE

Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de

SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Voir plan grand format n° 6.2.3b

Réseau d'eau potable

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

PLAN D'EAU POTABLE

Pièce n°6.2.3b

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

Département de L'ORNE
Communauté Urbaine d'Alençon

Commune de
SAINT GERMAIN DU CORBEIS

ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté
en date du **9 février 2012**
approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de
Saint Germain du Corbéis.

DECHETS
Pièce n°6.2.4

RENNES
Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers - BP 95101
35651 LE RHEU Cedex
Tél. 02 99 14 55 70
Fax 02 99 14 55 67
rennes@ouestam.fr

NANTES
Le Sillon de Bretagne
8, avenue des Thébaudières
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél. 02 40 94 92 40
Fax 02 40 63 03 93
nantes@ouestam.fr
www.ouestam.fr

Ouest am'
Développement et aménagement des territoires

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

EXERCICE 2009

Plan déchetterie Alençon

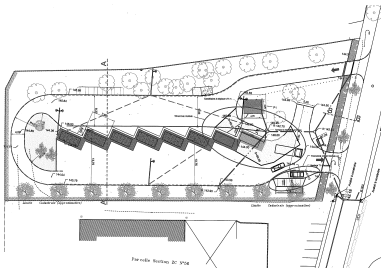

Communauté urbaine d'Alençon
Service Déchets Ménagers
Hôtel de Ville - BP 362
61014 ALENCON CEDEX
Tél : 02 33 32 40 06
Fax : 02 33 32 40 01

SOMMAIRE

Présentation de la Communauté urbaine d'Alençon 4

Présentation du service

A) Organigramme du service 5

B) Missions du service 5

Collecte et élimination des ordures ménagères et des encombrants de la CUA

A) Définition 6

B) Organisation de la collecte et traitement des ordures ménagères 6

C) Quantité d'ordures ménagères collectées et traitées en CSDU 8

D) Organisation de la collecte et du traitement des encombrants 8

E) Collecte des déchets des marchés 10

F) Collecte des déchets du terrain des gens du voyage 10

Collecte et traitement de la collecte sélective de la CUA

A) Définition 11

B) Organisation de la collecte et du traitement 11

C) Quantité de déchets recyclables collectés et traités 13

D) Détails de la collecte sélective 13

E) Taux de refus 14

F) Usines de recyclage de matériaux 15

Collecte des cartons des commerçants du centre ville d'Alençon

A) Organisation de la collecte et traitement 16

B) Quantité de cartons collectés 16

Collecte du verre de la CUA

A) Organisation de la collecte et du traitement 17

B) Quantité de verre collecté 17

Présentation des déchetteries de la CUA

A) Organisation 18

B) Quantité de déchets collectés 19

Distribution des sacs de collecte sélective de la CUA

A) Organisation 21

B) Quantité de sacs distribués 21

C) Evolution du nombre de foyers distribués 21

D) Taux de distribution annuelle des sacs de collecte sélective 22

Gestion des bacs roulants et conteneurs de la CUA

A) Les bacs roulants 23

B) Les conteneurs 24

24

SOMMAIRE

Redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers 25

Contrôles de dépôts illicites de déchets ménagers et assimilés 25

Marchés passés par la CUA

A) Marchés et avenants 26

B) Investissement 26

Etudes sur la connaissance des coûts et sur les leviers d'optimisation

A) Baromètre de satisfaction 27

B) Etude d'optimisation 28

Communication 29

Action menées par le service Déchets Ménagers 30

Présentation des résultats de valorisation des déchets ménagers 31

Comparaison des résultats de la CUA et les objectifs du PEDMA 32

Bilan financier d'élimination des déchets de la CUA

A) Fonctionnement 34

B) Investissement 36

C) Evolution des dépenses de fonctionnement/investissement 36

Lexique 37

Annexe 38

Présentation de la Communauté urbaine d'Alençon

La Communauté urbaine d'Alençon est composée de 19 communes qui sont :

- ✓ Alençon
- ✓ Arçonnay
- ✓ Cerisé
- ✓ Champfleur
- ✓ Colombiers
- ✓ Condé sur Sarthe
- ✓ Cuissai
- ✓ Damigny
- ✓ Hesloup
- ✓ La Ferrière Bochard
- ✓ Le Chevain
- ✓ Lonrai
- ✓ Mieuxcé
- ✓ Pacé
- ✓ Saint Céneri Le Gerei
- ✓ Saint Germain du Corbéis
- ✓ Saint Nicolas des Bois
- ✓ Saint Paterne
- ✓ Valframbert

La population de la Communauté urbaine d'Alençon est de 49 151 habitants (voir détail ci-dessous). La superficie est de 182 km², pour une densité moyenne de 270 habitants au km².

Communes	Population *
Alençon	27 942
Arçonnay	1 907
Cerisé	747
Champfleur	1 373
Colombiers	340
Condé-sur-Sarthe	2 149
Cuissai	408
Damigny	2 867
Hesloup	966
La Ferrière-Bochard	696
Le Chevain	651
Lonrai	963
Mieuxcé	585
Pacé	376
St-Ceneri-le-Gerei	147
St-Germain-du-Corbéis	3 631
St-Nicolas-des-Bois	254
St-Paterne	1 591
Valframbert	1 558

* source INSEE 2007

Présentation du service

Le service est composé de 3 personnes qui dépendent d'un directeur et d'un directeur adjoint.

A) Organigramme du service :

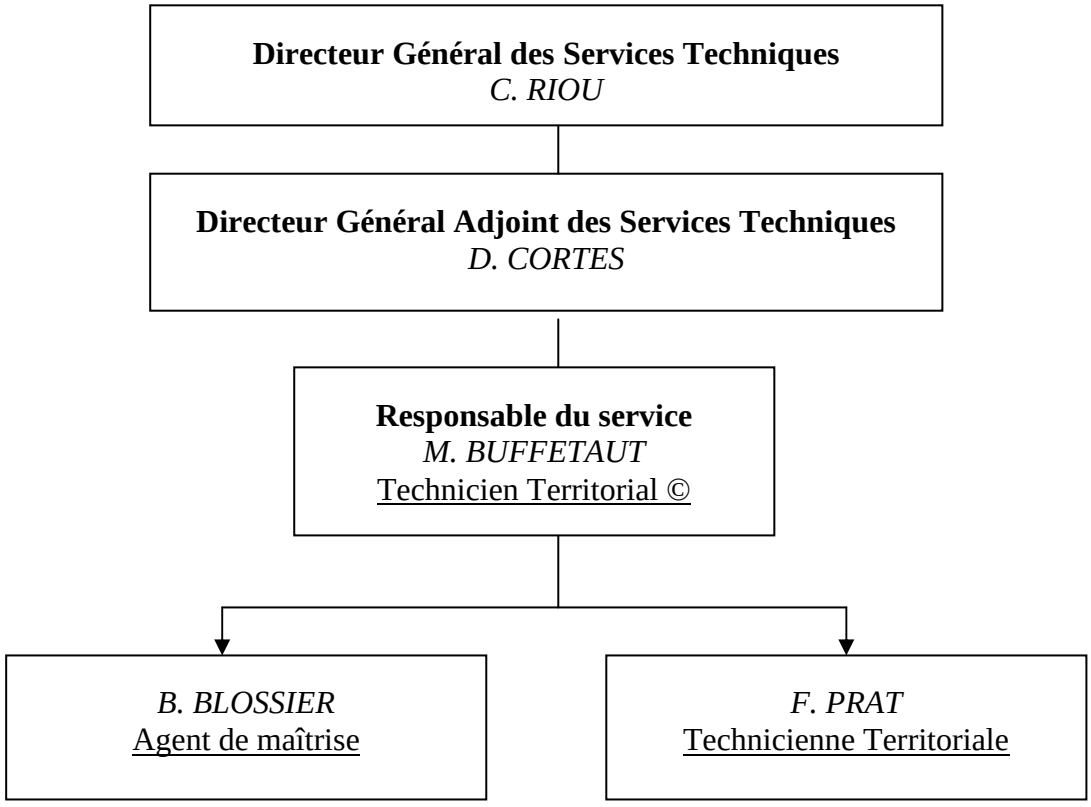

© = Contractuel

B) Missions du service

Le service Déchets Ménagers a pour missions :

- Assurer la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Assurer la gestion du quai de transfert des déchets ménagers.
- Valoriser les déchets produits en mettant à la disposition de la population des outils performants.
- Maîtriser les coûts et équilibrer un budget financier.
- Assurer la salubrité publique en sanctionnant les dépôts illicites sur la voie publique.
- Etre à l'écoute de l'usager
- Instruire les dossiers d'appel d'offre et gérer les marchés passés.
- Faire des propositions innovantes aux élus.
- Respecter la législation en vigueur.
- Appliquer la mise en place de la redevance spéciale.
- Communiquer et sensibiliser la population.
- Effectuer un suivi administratif et qualitatif du service rendu par les différents prestataires (respect des consignes).

Collecte et élimination des ordures ménagères et des encombrants de la CUA

A) Définition :

Sont considérées comme « ordures ménagères », les détritus des habitations particulières, comprenant :

les matières organiques issues de la préparation des repas,
les objets courants usagés ou rendus inutilisables et de petite taille,
les balayures résultant de l'entretien des sols.

B) Organisation de la collecte et traitement des ordures ménagères :

La collecte est effectuée par SNN, groupe SUEZ en porte à porte et en apport volontaire. Ce sont quelques 30 agents qui sont affectés à la collecte dont 18 équipiers de collecte (ripeur), 9 conducteurs de camions et 3 agents d'exploitation.

Les ordures ménagères sont collectées en sac et en bac, bacs mis à disposition par la CUA dans les habitats collectifs ainsi qu'aux professionnels.

Le matériel affecté à la collecte est composé de camion benne traditionnel, de porteur avec grue classique et avec la préhension EASY ainsi que d'un fourgon qui fonctionnent au Diester depuis 3 ans. Veuillez trouver ci-dessous quelques chiffres concernant le kilométrage parcouru et les nombres d'heures dédiés à la collecte des ordures ménagères et collecte sélective qui ont augmenté depuis 2007 dus à l'ouverture du quai de transfert de la CUA en 2008. Or en 2009, on constate une stabilité dans le nombre de kilomètres parcourus, une augmentation du nombre d'heures des ripeurs et une diminution des celles des chauffeurs :

	Quantité 2008	Quantité 2009
Kilomètres parcourus	178 773 km	177 772 km
Heures chauffeurs	17 418 h	16 158 h
Heures Ripeurs	19 408 h	20 074 h
Nombres d'accident du travail	2	1
Consommation moyenne des camions qui collectent en porte à porte	82,98 litres pour 100 km	81,42 litres pour 100 km
Consommation moyenne des camions qui collectent l'apport volontaire	76,73 litres pour 100 km	53,20 litres pour 100 km

Schéma relatif à la gestion des ordures ménagères :

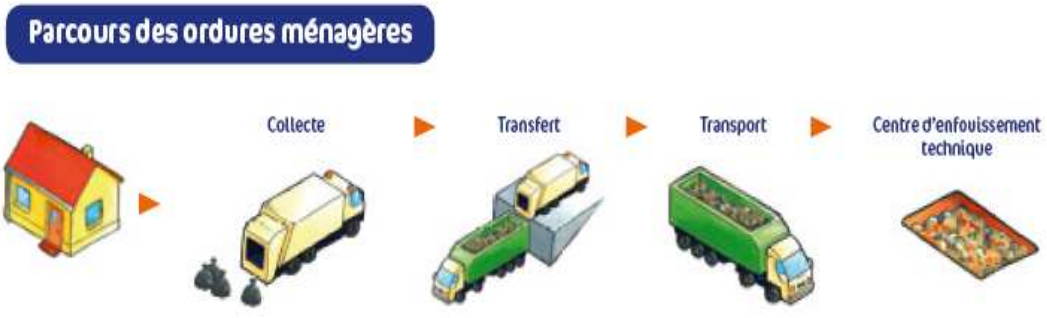

Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU)de Fel

Les ordures ménagères sont traitées par SNN, groupe SUEZ via le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Fel et Colonard-Coruberd.

Les fréquences des collectes sont indiquées ci après :

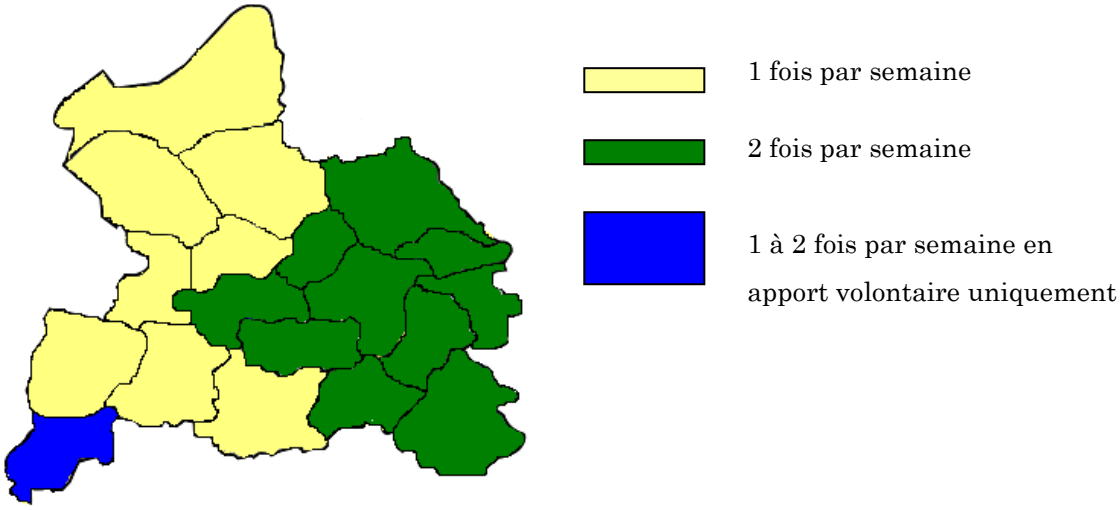

Les jours de collecte sont les suivants :

COMMUNE	ORDURES MÉNAGÈRES	
	Jour	**Heure**
CUA 1 :		
Valframbert	Lundi et Jeudi	6 h 00
Cerisé		9 h 00
Le Chevain		11 h 00
Champfleur		12 h 00
CUA 2 :		
St-Germain-du-Corbéïs	Lundi et Jeudi	6 h 00
Arçonnay		11 h 00
CUA 3 :		
Damigny	Lundi et Jeudi	6 h 00
Condé-sur-Sarthe		9 h 30

CUA 4 :		
Saint Paterne	Lundi et jeudi	9 h 00
CUA 5 :		
La Ferrière-Bochard	Mercredi	6 h 00
Mieuxcé		9 h 00
Hesloup		11 h 00
CUA 6 :		
Colombiers	Mercredi	6 h 00
St-Nicolas-des-Bois		7 h 00
Cuissai		8 h 30
Lonrai		10 h 00
Pacé		14 h 00
Apport Volontaire : Saint Céneri le Gérei :		
Alençon A (Centre)	Mardi et Vendredi	6 h 00
Alençon B (Courteille - Gare)	Mardi et Vendredi	6 h 00
Alençon C (Villeneuve - Croix-Mercier – Châtelets – Lancrel)	Mardi et Vendredi	6 h 00
Alençon Perseigne	Lundi et Jeudi	6 h 00

C) Quantité d'ordures ménagères collectées et traitées en CSDU

Evolution du tonnage des ordures ménagères résiduelles enfouies en CSDU

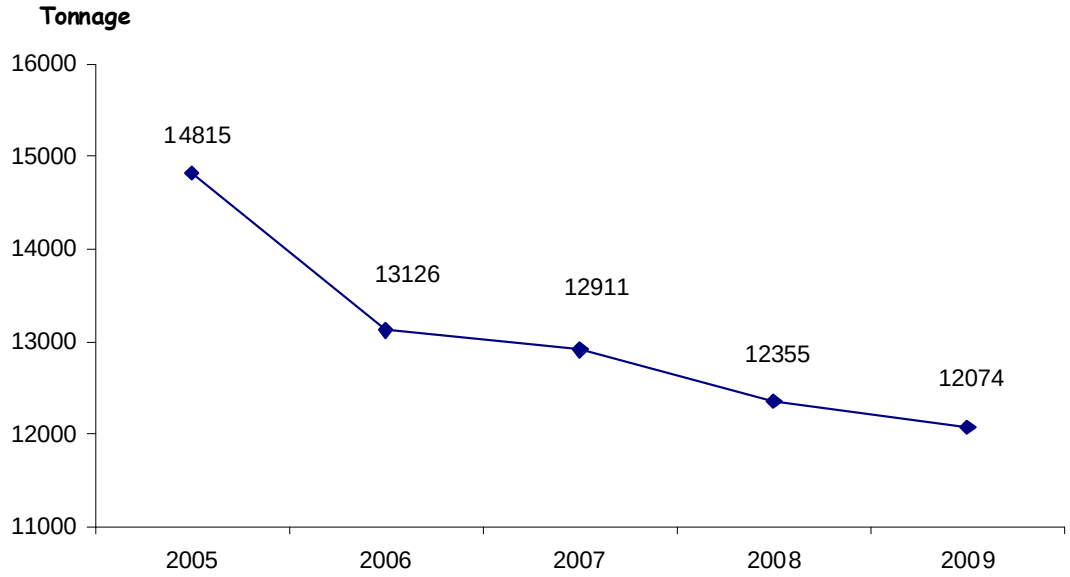

En 2009, la quantité d'ordures ménagères a subi une baisse de 2,27 %. On note tout de même une baisse de 18,5 % des tonnages entre 2005 et 2009.

D) Organisation de la collecte et du traitement des encombrants :

Sont considérées comme encombrants ménagers les produits suivants :

- meubles et literies,

- objets divers tels que moquettes, jouets, déchets de bricolage, emballages volumineux, …
- déchets de bricolage peu encombrants et déposés en petite quantité.

Ne peuvent être pris en compte par la collecte des encombrants, les déchets :
- de + de 2 m de longueur ou de hauteur,
- + 50 kg,
- cuisinières, gazinières, lave-linge, lave-vaisselle, congélateurs, etc…,
- les gravats,
- issus de l'automobile.

Les déchets encombrants sont collectés en même temps que les ordures ménagères en porte à porte (ou apport volontaire pour Saint Céneri) par SNN, groupe SUEZ. Ils sont traités dans le CSDU de Fel ou Colonard Corubert par SNN, groupe SUEZ.

Le schéma ci après indique les différentes fréquences de collecte sur le territoire de la CUA :

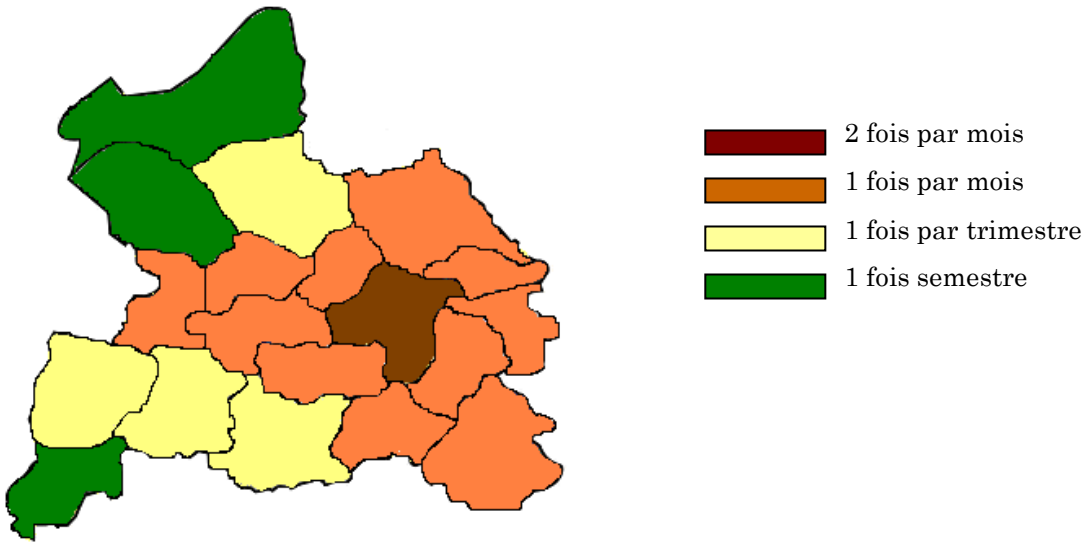

Les jours de collecte sont les suivants :

COMMUNE	ENCOMBRANTS	
	Jour	**Heure**
CUA 1 :		
Valframbert	1er jeudi / mois	6 h 00
Cerisé	2ème jeudi / mois	9 h 00
Le Chevain	3ème jeudi / mois	11 h 00
Champfleur	4ème jeudi / mois	12 h 00
CUA 2 :		
St-Germain-du-Corbéis	2ème jeudi / mois	6 h 00
Arçonnay	4ème jeudi / mois	11 h 00
CUA 3 :		
Damigny	2ème jeudi / mois	6 h 00
Condé-sur-Sarthe	4ème jeudi / mois	9 h 30
CUA 4 :		
Saint Paterne	1er et 3ème jeudi/mois	6 h 00
CUA 5 :		

La Ferrière-Bochard	2ème mercredi de mars – juin – sept et déc.	6 h 00
Mieuxcé	3ème mercredi de mars – juin – sept et déc.	9 h 00
Hesloup	4ème mercredi de mars – juin – sept et déc.	11 h 00
CUA 6 :		
Colombiers	2ème mercredi de mars–juin–sept et déc	6 h 00
St-Nicolas-des-Bois	3ème mercredi de mars et sept	7 h 00
Cuissai	1er mercredi de mars et sept	6 h 30
Lonrai	4ème mercredi / mois	10 h 00
Pacé	3ème mercredi / mois	14 h 00
Apport Volontaire : Saint Céneri le Gerei :		
Alençon A (Centre)	1er et 3ème vendredi / mois	6 h 00
Alençon B (Courteille - Gare)	2ème et 4ème vendredi / mois	6 h 00
Alençon C (Villeneuve - Croix-Mercier – Châtelets – Lancrel)	2ème et 4ème vendredi / mois	6 h 00
Alençon Perseigne	1er et 3ème jeudi/mois	6 h 00

Les tonnages collectés sont inclus dans ceux des ordures ménagères.

E) Collecte des déchets des marchés :

Cette prestation est effectuée par SNN, groupe SITA, via la mise en place de bennes de 20 m3 avec couvercle de manière à ne pas subir des apports de déchets extérieurs aux activités des marchés.

Les jours de collectes sont les suivants :

Lieu	Jours	Nombre de Bennes
Place de la Paix	Mardi et Vendredi	1 uniquement le mardi
Place de Lamagdeleine	Jeudi et Samedi	2 + 1
Place du Point du Jour	Dimanche	1 voir 2 en été

En 2009, ce sont quelques 80 tonnes qui ont été ainsi collectés, avec un nettoyage des places de marché effectué en régie par le service Voirie en semaine et par SNN, groupe Sita, le weekend.

F) Collecte des déchets du terrain des gens du voyage :

Cette prestation est effectuée par SNN, groupe SITA, via la mise en place d'une benne de 10 m3 vidée 1 fois par semaine, voir plus si nécessaire.

Les quantités collectées pour 16 familles sont les suivantes :

	2008	2009
Tonnage	41 tonnes	53 tonnes

Soit en 2009, le ratio de collecte et traitement de leurs déchets était de 662 kg/personne/an

Collecte et traitement de la collecte sélective de la CUA

A) Définition

Sont considérés comme « matériaux recyclables » :

- le verre ménager tel que les bouteilles, pots et boca

- les papiers, cartons, journaux et magazines
- les bouteilles et flacons plastique

- les emballages métalliques

- les briques alimentaires.

B) Organisation de la collecte et du traitement :

La collecte est effectuée par SNN, groupe SUEZ en porte à porte et en apport volontaire.

Les déchets recyclables sont collectés :

- en bac avec des étiquettes de deux couleurs différentes (jaune et bleu), mis à disposition par la CUA aux organismes logeurs auprès des habitats collectifs ainsi qu'aux professionnels.
- en sac jaune et bleu pour les particuliers.
- en conteneur d'apport volontaire pour le quartier de Perseigne et la campagne isolée.

Les moyens humains de collecte sont déjà compris avec ceux des ordures ménagères. Le matériel affecté à la collecte sélective est composé de camion benne bi compartimenté, de porteur avec grue classique et d'un fourgon.

Les déchets recyclables sont triés par SNN, groupe SUEZ via le centre de tri d'Arçonnay qui a accueilli quelques 231 élèves en visite en 2009. Le centre de tri fonctionne avec 40 agents.

Schéma relatif à la gestion des déchets recyclables :

La fréquence de collecte est la même sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine d'Alençon, une fois par semaine excepté Saint Nicolas des Bois qui est collecté une fois tous les 15 jours.

Les jours de collecte sont les suivants :

COMMUNE	COLLECTE SELECTIVE	
	Jour	Heure
CUA 1 :		
Valframbert	Jeudi	14 h 00
Cerisé		16 h 00
Le Chevain		17 h 30
Champfleur		18 h 00
CUA 2 :		
St-Germain-du-Corbéïs	Lundi	6 h 00
Arçonnay		11 h 00
CUA 3 :		
Damigny	Jeudi	6 h 00
Condé-sur-Sarthe		9 h 30
CUA 4 :		
Saint Paterne	Vendredi	16 h 00
CUA 5 :		
La Ferrière-Bochard	Mercredi	14 h 00
Mieuxcé		16 h 30
Hesloup		18 h 00
CUA 6 :		
Colombiers	Mercredi	6 h 00
St-Nicolas-des-Bois		7 h 00
Cuissai		8 h 00
Lonrai		9 h 00
Pacé		11 h 30
ort Volontaire : Saint Céneri le Gérei :		
Alençon A (Centre)	Mardi	6 h 00
Alençon B (Courteille - Gare)	Vendredi	6 h 00
Alençon C (Villeneuve - Croix-Mercier – Châtelets – Lancrel)	Mardi	14 h 00
Alençon Perseigne	Vendredi	14 h 00

Veuillez trouver ci-dessous l'évolution des ratios de collecte en porte à porte par tournée décrite ci-dessus :

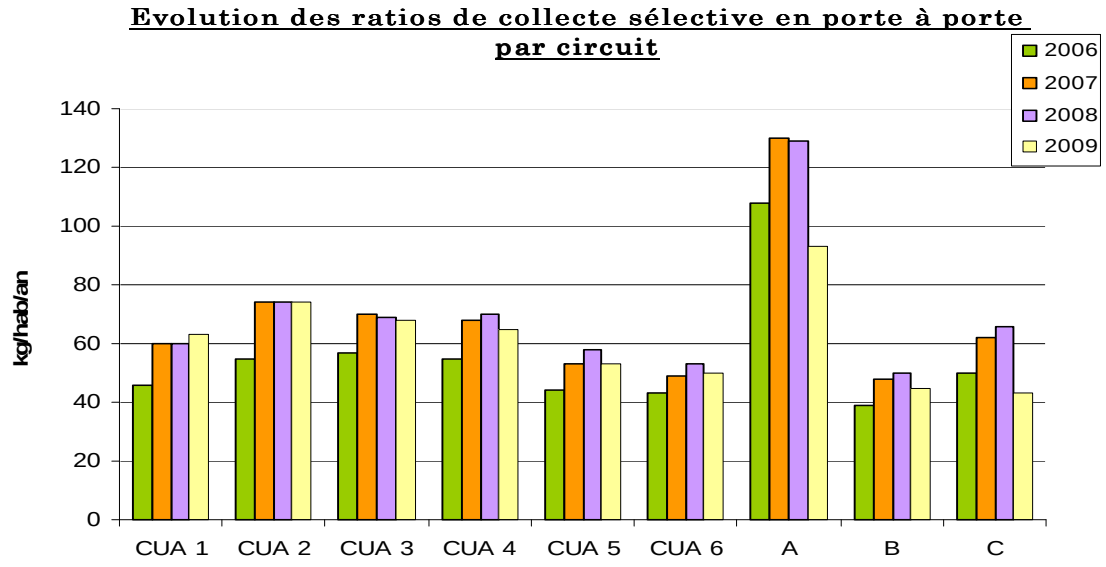

On constate que les ratios de collecte sélective en porte à porte sont en baisse en 2009 tout comme le nombre d'habitants de la CUA. Alors que le tonnage global de la collecte sélective (hors verre et cartons commerçants) est en très légère augmentation. On en déduit que le tonnage en apport volontaire a augmenté.

C) Quantité de déchets recyclables collectés et traités (hors refus de tri) :

Evolution du tonnage de la collecte sélective (hors verre et cartons commerces)

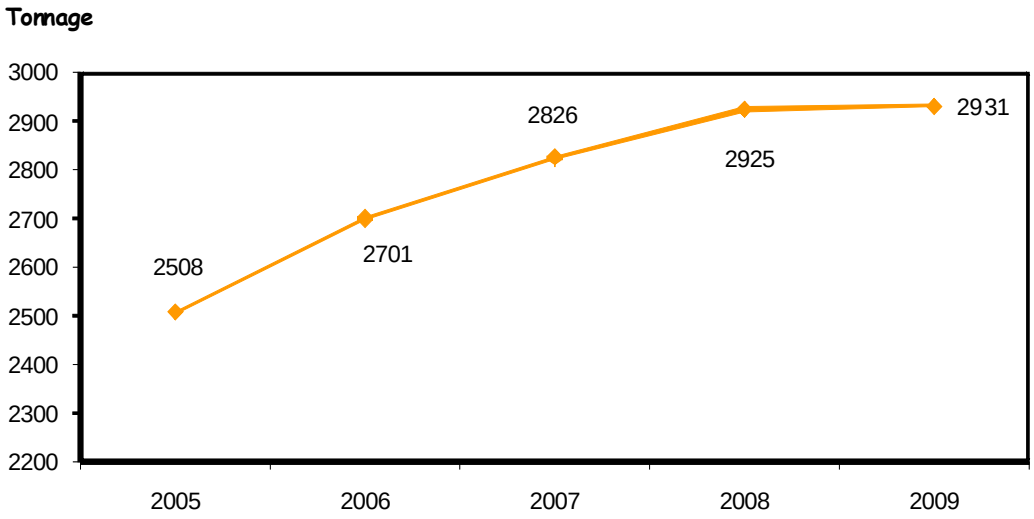

En 2009, le tonnage de la collecte sélective a augmenté de 0,2 % par rapport à 2008 soit une stagnation des quantités collectées et évolution de 16,86 % entre 2005 et 2009.

D) Détails de la collecte sélective :

Tonnage	2005	2006	2007	2008	2009
Acier	105,70	115,90	98,06	107,69	96,99
Aluminium	5,18	5,71	8,84	7,55	15,06
Briques Alimentaires	46,37	53,44	50,28	53,19	70,53
Plastiques	203,83	213,45	228,52	259,53	261,55
Papier/Carton	322,61	391,55	423,25	422,46	437,17
Journaux - Magazines	1 824,62	1 921,05	2 017,20	2 074,42	2 049,32
TOTAL	**2 508,31**	**2 701,10**	**2 826,15**	**2 924,84**	**2 930,62**

Pour l'année 2009, on constate une augmentation des tonnages de collecte sélective dans toutes les catégories de matériaux sauf pour l'acier et les journaux magazines. Pour ces derniers, cela s'explique par la mise en place d'un éco organisme ECO FOLIO qui fait payer aux producteurs de publicité une taxe.

Evolution du tonnages des matériaux de la collecte sélective

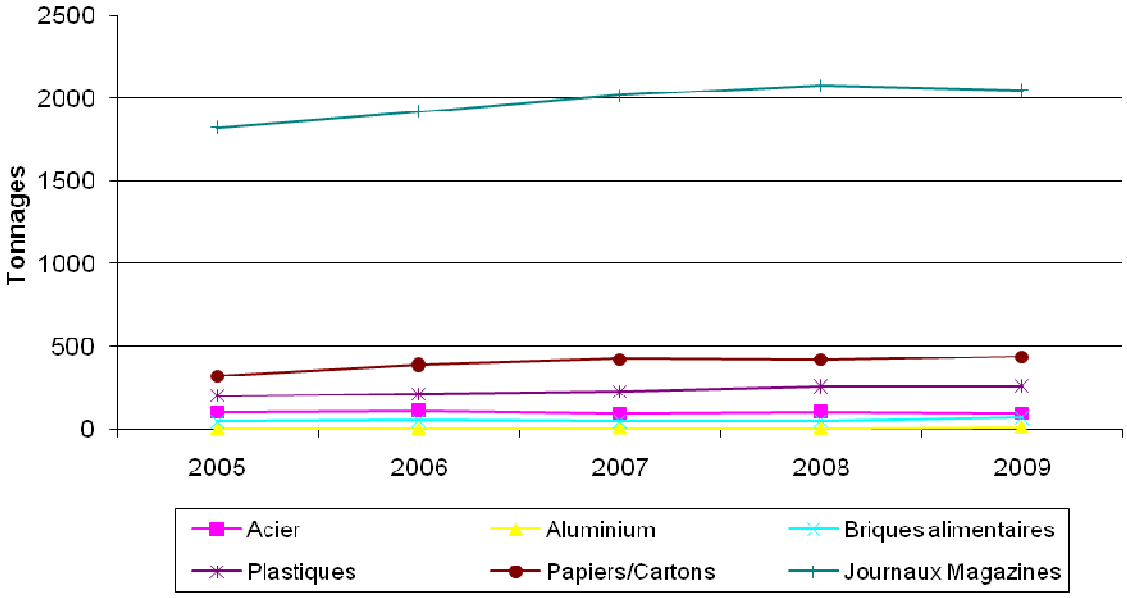

E) Taux de refus

Est appelé taux de refus, le pourcentage des matériaux non recyclables retrouvés dans la collecte sélective.

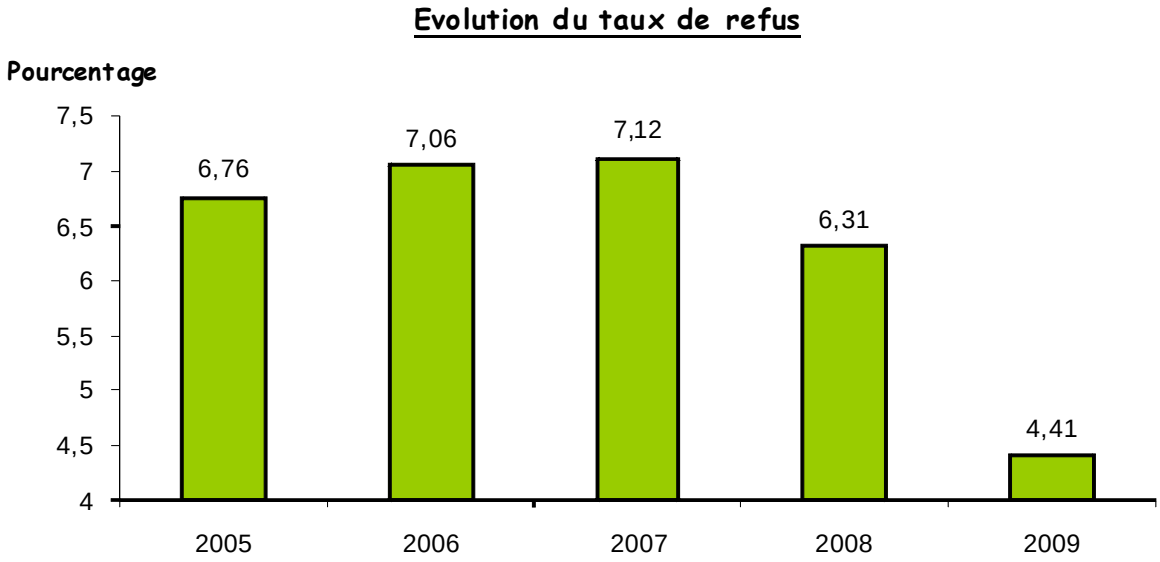

On peut observer une diminution du taux de refus au centre de tri de 30,11 % pour l'année 2009. On attribue ce changement aux diverses campagnes de communication effectuées ces dernières années, ainsi qu'au fait que le tonnage de collecte sélective (ménager, professionnel et verre) a stagné voir diminué cette année alors que le tonnage de refus de tri a diminué d'où une meilleure qualité de tri pour l'année 2009 (voir tableau de valorisation p 31). De plus, le centre de tri s'est doté d'un nouveau logiciel pour une meilleure gestion des entrées et sorties des emballages.

F) Usines de recyclage de matériaux :

Une fois triés, les emballages ménagers recyclables sont envoyés vers des usines de recyclages.

La carte de France et d'Europe ci dessous permet de localiser les usines de recyclage :

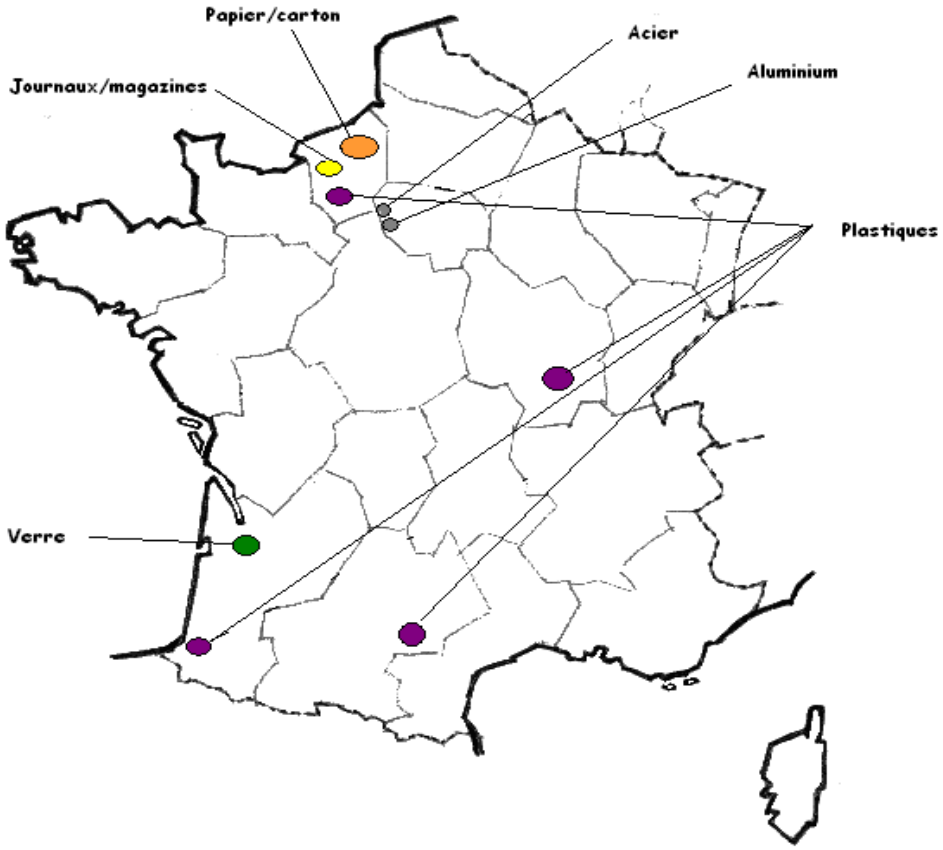

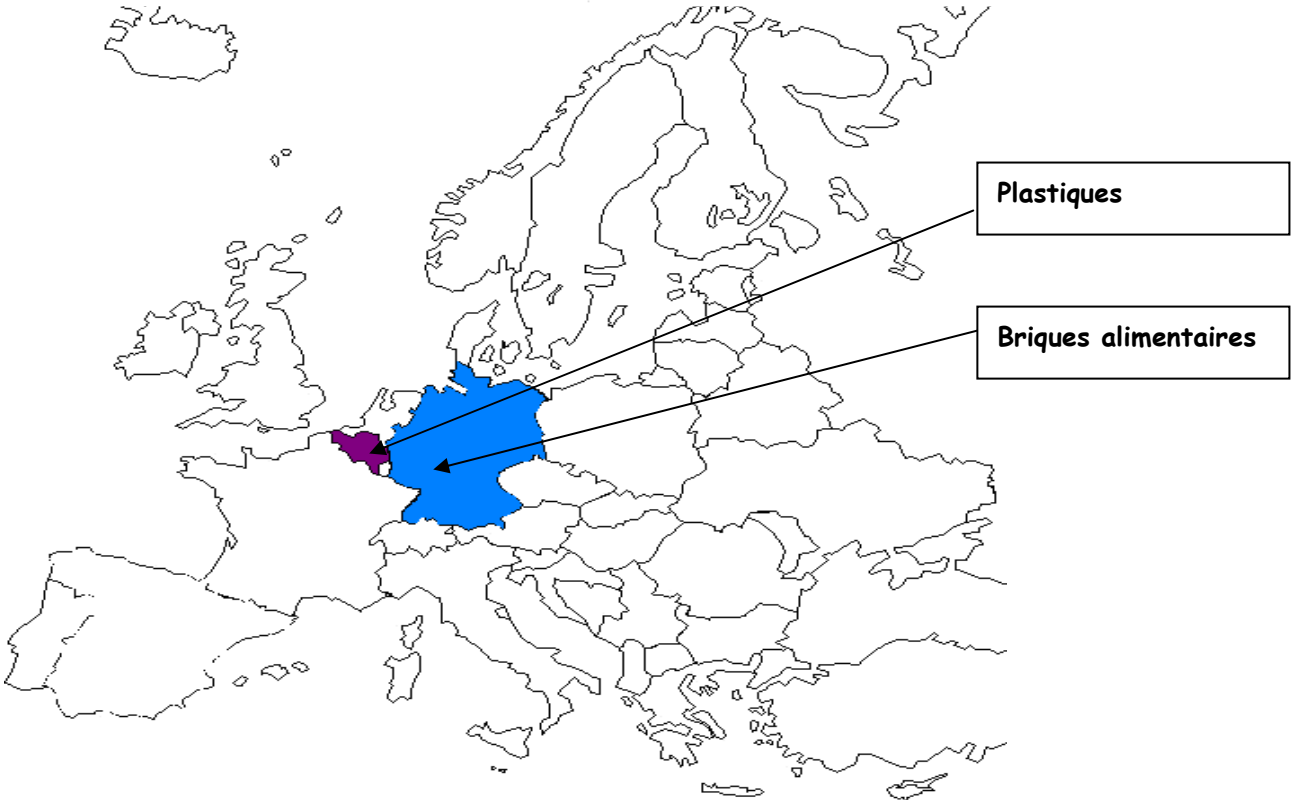

Collecte des cartons des commerçants du centre ville d'Alençon

A) Organisation de la collecte et du traitement:

Les cartons sont collectés en porte à porte par SNN, groupe SUEZ, deux fois par semaine, le lundi et jeudi soir à partir de 19h, selon un circuit bien déterminé.

Ils sont traités au Centre de tri d'Arçonnay par SNN, groupe SUEZ puis acheminés vers une filière de recyclage.

B) Quantité de cartons collectés :

Evolution du tonnage des cartons commerçants du centre ville d'Alençon

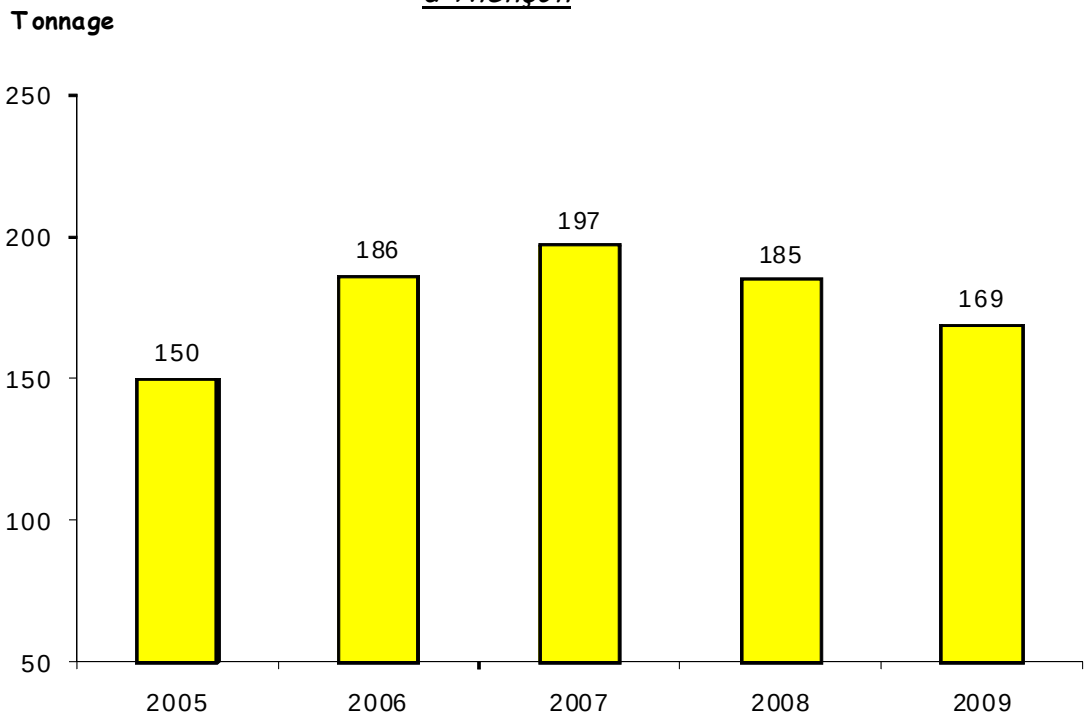

Entre 2008 et 2009, le tonnage de carton collecté a diminué de 8,65 % pour la deuxième année consécutive chez les commerçants, ces derniers ayant subi la crise financière depuis 2008 mais aussi par les efforts de packaging des industriels.

Collecte du verre de la CUA

A) Organisation de la collecte et du traitement :

Le verre est collecté en apport volontaire uniquement dans les conteneurs mis à disposition sur l'ensemble du territoire de la CUA ainsi que dans les déchetteries.

Les conteneurs à verre sont au nombre de 111 répartis sur l'ensemble du territoire de la CUA en des points stratégiques comme les parkings de supermarché ou parkings de stationnement de véhicules. On dénombre 60 conteneurs sur la commune d'Alençon et 51 sur les 18 autres communes de la CUA.

Il est traité par BSN via SNN, groupe SUEZ qui le stocke avant le transport chez le recycleur.

B) Quantité de verre collecté :

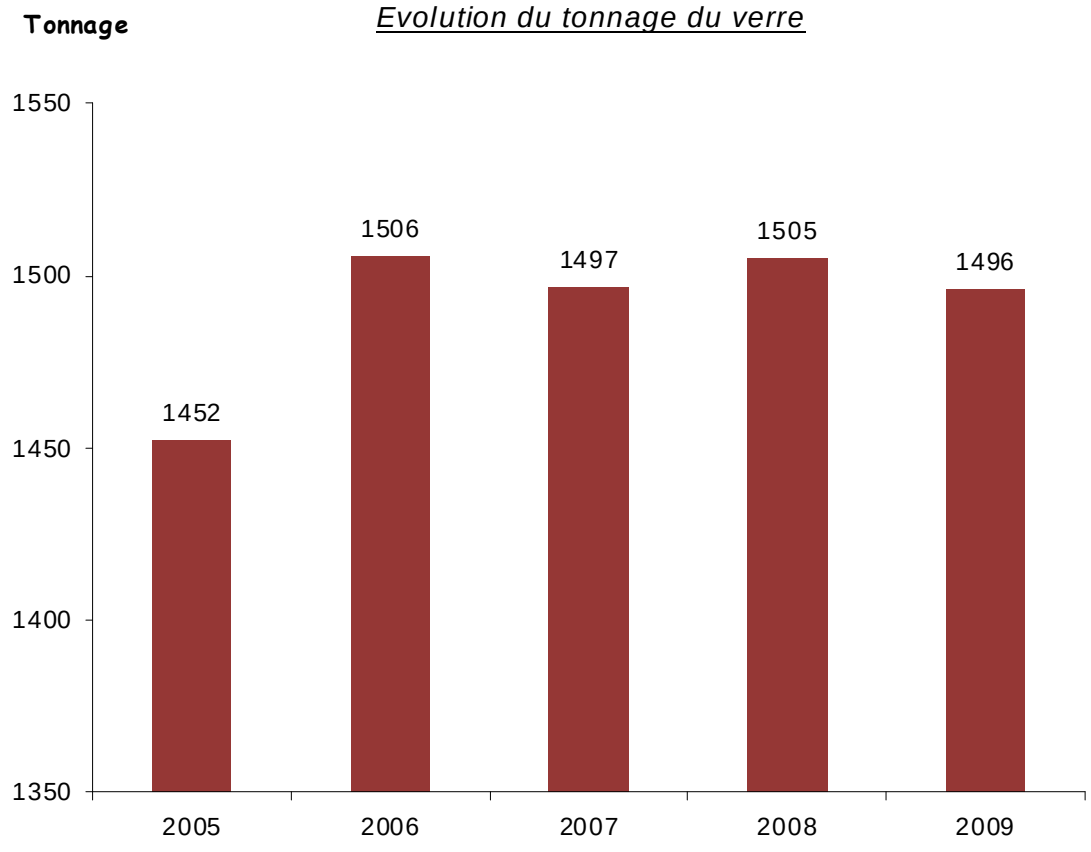

On note une stagnation du tonnage en 2009 malgré la distribution en janvier 2008 d'un sac de pré-collecte à chaque foyer de la CUA.

Présentation des déchetteries de la CUA

A) Organisation :

Les déchetteries sont des lieux de transit de déchets provenant exclusivement des usagers de la CUA et des quatre Communautés de Communes ayant signées une convention d'accès avec la CUA qui sont les suivantes :

- Communauté de communes de l'Est Alençonnais (3 258 Habitants)
- Communauté de communes des Portes du Maine Normand (6 733 Habitants)
- Communauté de communes de la Vallée du Sarthon (2 465 Habitants)
- Communauté de communes du Massif de Perseigne (2 347 Habitants)

Les usagers transportent par leurs propres moyens leurs déchets. Puis les trient selon leur nature. Un gardien présent sur chaque site fait respecter le règlement intérieur et aide les usagers. Ils gèrent les rotations des bennes. Puis ces dernières sont transportées sur leur site de traitement ou recyclage. Les déchetteries sont au nombre de deux pour une population totale de 63 954 habitants, réparties selon le plan ci-dessous.

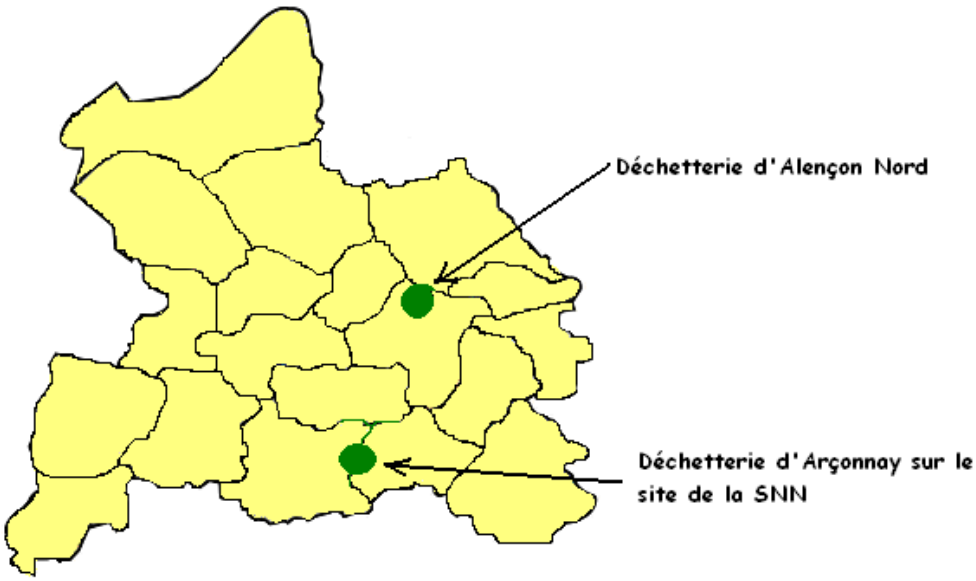

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Avril à Octobre :	En semaine 9h – 12h et 14h – 19h Le samedi 9h – 13h et 14h – 19h
Novembre à Mars :	En semaine 10h – 12h et 14h – 17h Le samedi 9h – 13h et 14h – 18h

Fermées les dimanches et jours fériés

Voici la liste non exhaustive des déchets acceptés dans les déchetteries :

+
Films plastiques et Polystyrène

A noter que du compost a été distribué gratuitement aux particuliers (à hauteur de 1 107 tonnes en 2009), sur le site de la déchetterie d'Alençon Nord.

Les prestataires des deux déchetteries est assurée par SNN, groupe SUEZ ; Cité + ; SA Madeline ; Association REVIVRE et SEP Valorisation.

B) Quantité de déchets collectés :

Tonnages	2005	2006	2007	2008	2009
METAUX	593	464	409	477	516
CARTONS	157	190	213	196	209
GRAVATS	3339	3707	4053	3243	3634
VEGETAUX	4242	5722	7444	6834	6981
BOIS	20	430	767	782	939
ENCOMBRANTS	2765	2653	2641	2375	2753
DMS	150	91	74	80	100
DEEE	0	106	207	258	298
TOTAL	***11 266***	***13 363***	***15 808***	***14 245***	***15 430***

Evolution des tonnages des déchets des déchetteries

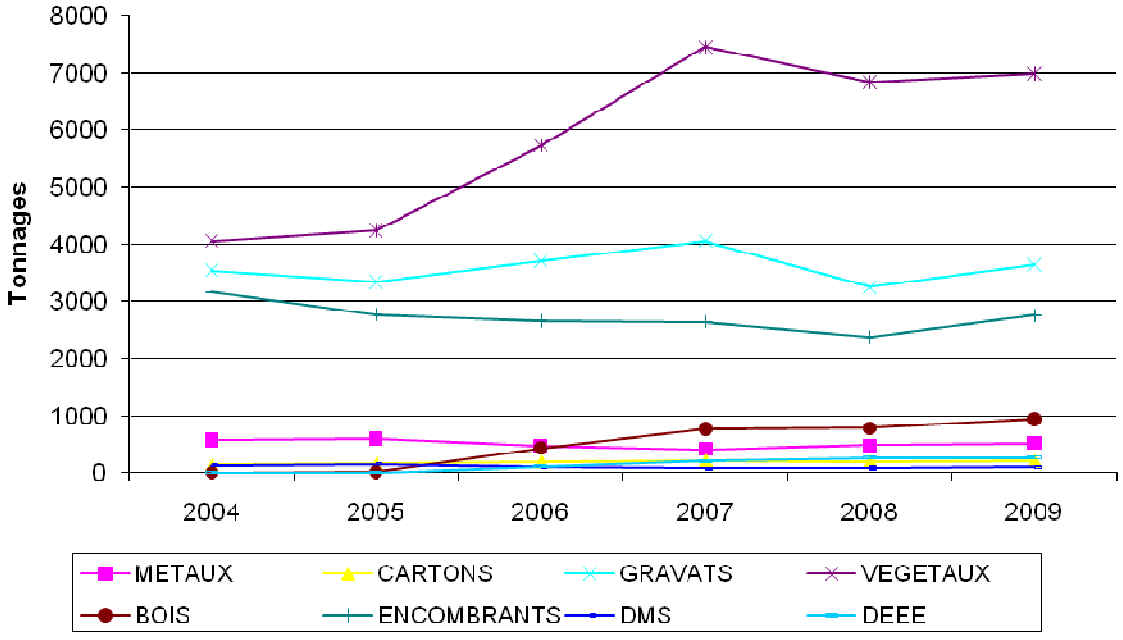

En 2009, on constate une augmentation de tous les matériaux :

- + 8,18 % pour la ferraille due à la baisse des courts des métaux jusqu'à un prix de rachat de 0 €, ce qui explique qu'en 2009, la ferraille n'a pas été rachetée à la CUA.
- + 6,63 % pour le carton.
- + 12,06 % pour les gravats.
- + 2,15 pour les déchets verts, les conditions climatiques ayant été quasiment identiques.
- + 20,08 % pour le bois, soit pour la cinquième année consécutive.
- + 15,91 % pour les encombrants, dû à la fréquentation d'EMMAUS et de l'ARSA sur les déchetteries.
- + 15,50 % pour les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique, on constate donc une augmentation des tonnages car suite à la mise en place d'une éco taxe, les déchetteries avait vu leurs quantités augmentées.
- + 25 % pour les déchets dangereux des ménages.

Suite à la mise en place d'un contrôle d'accès, il a été observé en 2008, une baisse de 20% des tonnages de gravats ainsi que de 10% pour les encombrants, de 8% pour les déchets verts (conditions climatiques différentes entre 2007 et 2008) et les cartons.
En ce qui concerne la fréquentation des déchetteries :

Evolution de la fréquentation journalière des deux déchetteries

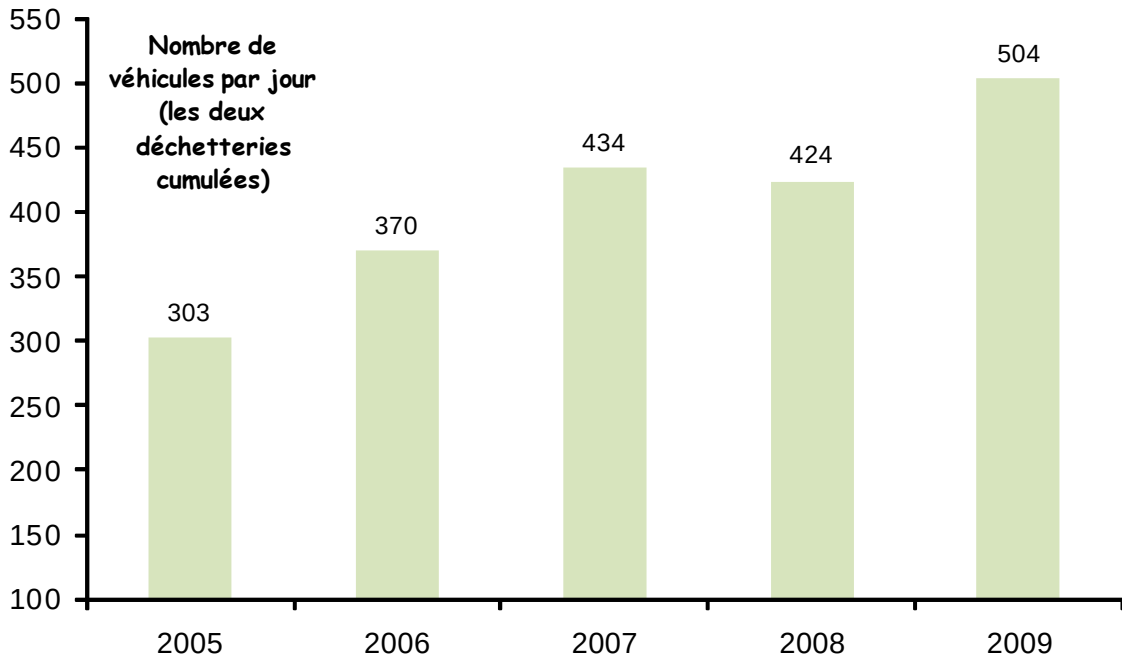

En 2009, les deux déchetteries accueillaient quotidiennement 504 véhicules, soit une augmentation de 18,9 % par rapport à 2008, année où nous avions pu observer une diminution suite à la mise en place du contrôle d'accès.

Distribution des sacs de collecte sélective de la CUA

A) Organisation :

C'est un prestataire privé (SEP) qui a été chargé d'effectuer cette tâche au 1er janvier 2007. Cette distribution est faite en porte en porte de septembre à juin. Vous trouverez en annexe 1 le planning de distribution des sacs jaunes et bleus pour l'année 2009-2010.

B) Quantité de sacs distribués :

Evolution du nombre de sacs distribués

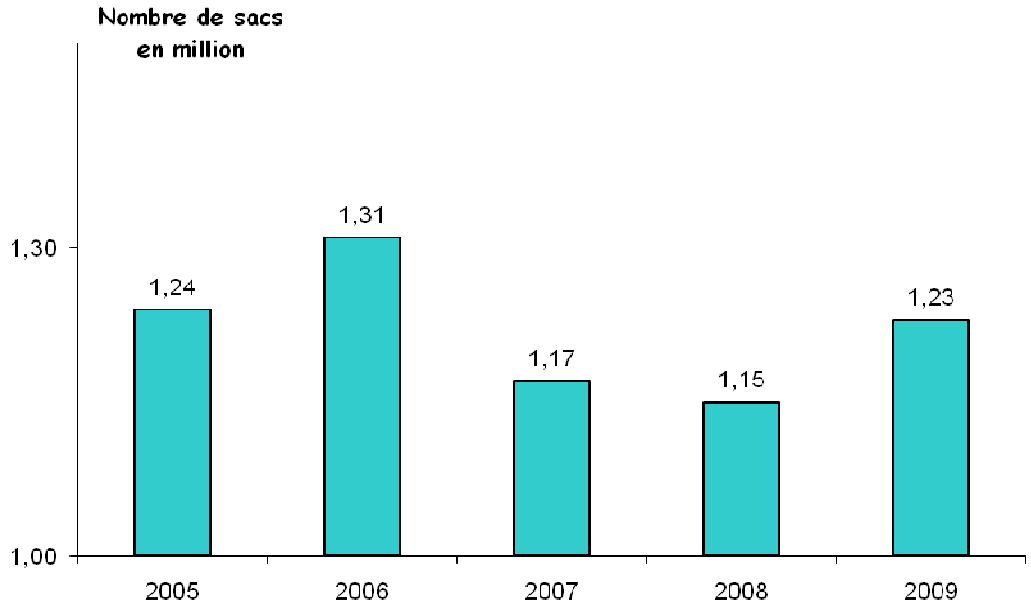

En 2009, on constate une augmentation du nombre de sacs distribués par rapport à 2008, le nombre distribué est revenu au même niveau que celui de 2005, avec une distribution de 1 232 655 sacs, soit 25 sacs de collecte sélective/habitant/an.

C) Evolution du nombre de foyers distribués :

Evolution du nombre de foyers distribués

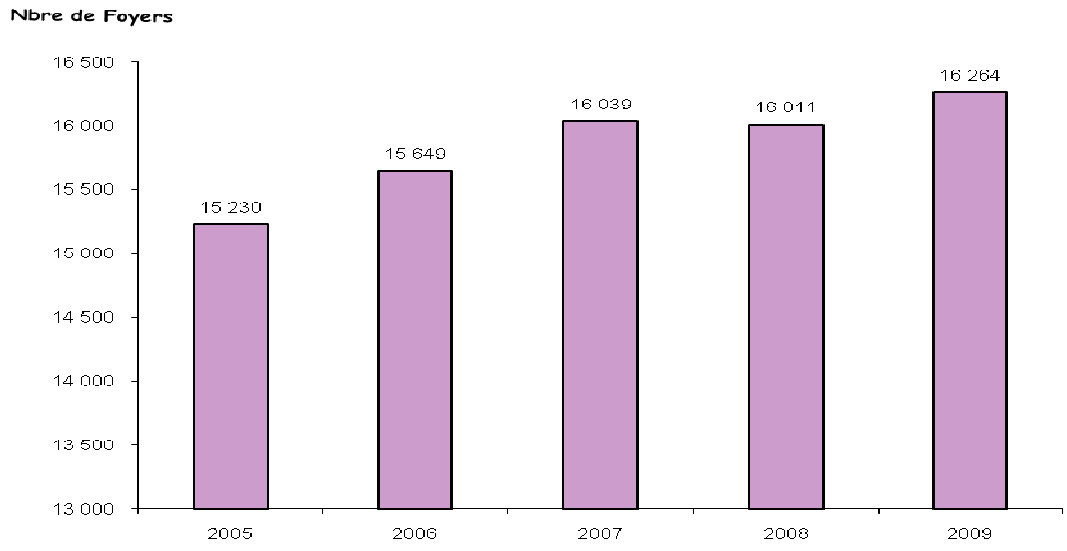

Nous pouvons constater une augmentation du nombre de foyers distribués chaque année avec un accroissement de 6,79 % depuis 2005. En 2009, le nombre de foyers a augmenté de 1,58 % malgré la crise financière intervenue fin 2008. Cette augmentation est principalement due au développement du logement individuel sur la CUA.

D) Taux de foyers distribués annuellement en sacs de collecte sélective :

Evolution du taux de distribution des sacs de collecte sélective

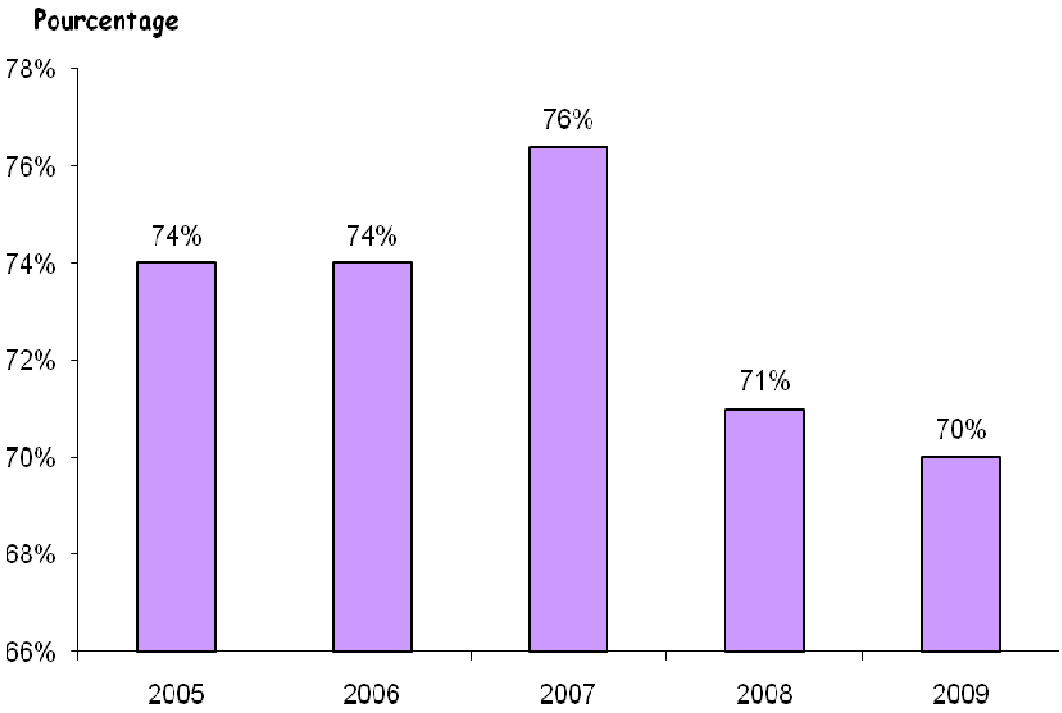

En 2009, on constate une augmentation dans le nombre de foyers à distribuer alors que le taux de foyers distribués est quand à lui stable souvent dû à l'absence des usagers de leur domicile. De plus, on a pu constater une augmentation du nombre de sacs distribués, ce qui indique que le stock de sacs jaunes et bleus présent chez l'habitant a largement diminué. D'autre part, d'après nos relevés du centre de tri, le tonnage de sacs de collecte sélective a augmenté de plus de 12 tonnes ce qui est en rapport avec l'augmentation du nombre de sacs distribués.

En conclusion, le territoire de la CUA a de plus en plus de zones pavillonnaires avec des habitants qui trient plus et mieux puisque nous observons une diminution du taux de refus dans les sacs alors que le tonnage de la collecte sélective a quand à lui augmenté.

Gestion des bacs roulants et conteneurs de la CUA

A) Les bacs roulants :

Les bacs roulants sont mis à disposition des professionnels, des habitats collectifs et pour certains points de regroupement en milieu rural.

Sont mis à disposition des bacs pour le tri sélectif en priorité ainsi que des bacs pour les ordures ménagères. Au 31 décembre 2009, la CUA avait à disposition 3 750 bacs roulants sur le territoire.

La distribution et la maintenance des bacs roulants sont assurées par la société S.E.P.

Evolution des livraisons de bacs normaux

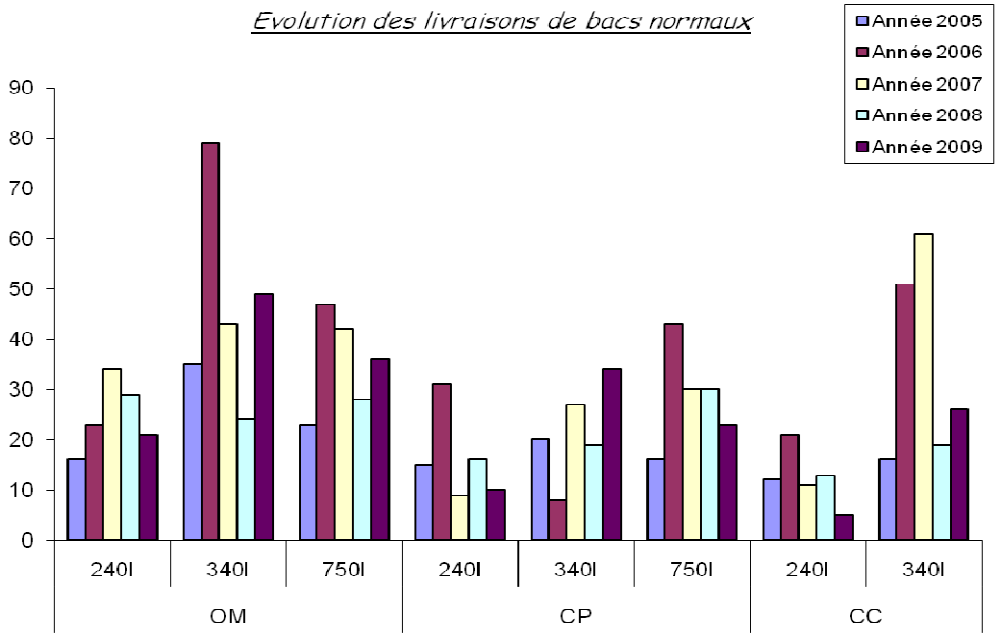

En 2009, près de 447 interventions ont été réalisés par la société SEP dont :

- ✓ 108 réparations de bacs
- ✓ 239 mouvements de bacs (livraison et retrait normaux et RS).

Livraisons de bacs roulants normaux et RS pour l'année 2009

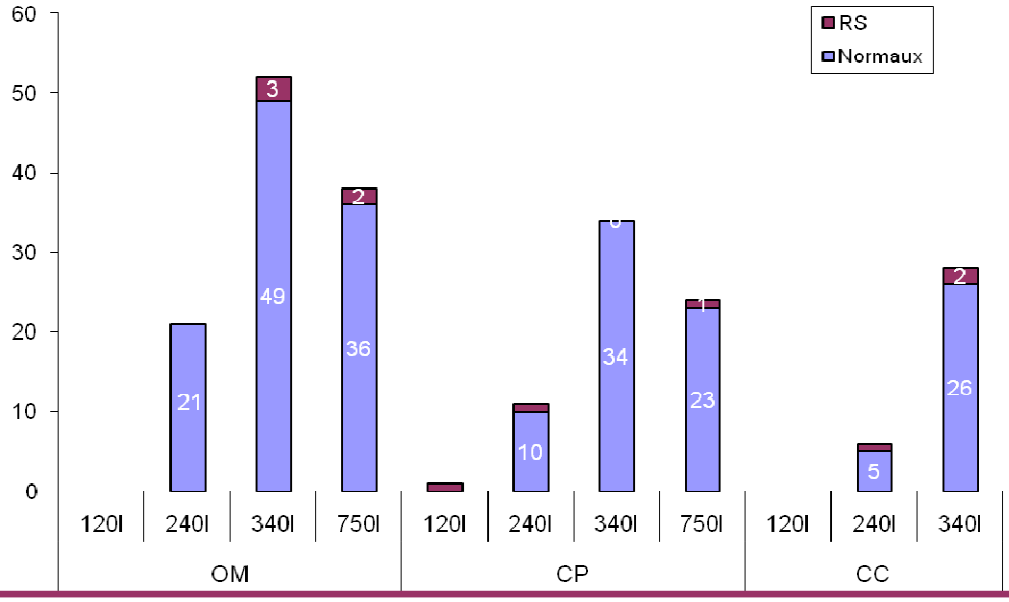

B) Les conteneurs :

Des conteneurs appelés ECO DI ou ECO 5000 sont mis en place en milieu rural (exemple la commune de Saint Céneri qui est exclusivement en conteneur) et sur le quartier de Perseigne pour les OM et la collecte sélective.

En 2009, on dénombre : 71 conteneurs pour les Ordures Ménagères
183 conteneurs pour la Collecte Sélective (dont 111 pour le verre)

La mise en place et la maintenance des conteneurs est assurée par SEP.

Redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers

REDEVANCE SPECIALE

Ce sont quelques 400 établissements qui sont redevables de cette redevance. Les recettes de l'année 2009 s'élève à 266 809 €.

	2006	2007	2008	2009
Recettes	235 046 €	249 857 €	253 210 €	266 809 €
Augmentation des taux	0 %	2.5%	2.5%	3%

Une convention a été signée avec les établissements redevables ou non de la redevance. Elle a pris effet au 1er janvier 2006 et se termine au 31 décembre 2010. Cette convention permet ainsi de récapituler les devoirs de chacun. Pour la Communauté urbaine d'Alençon, cette dernière s'engage à collecter les déchets présentés sur la voie publique dans les conditions actuelles de collecte et pour l'établissement, de fournir à la Communauté urbaine d'Alençon, un justificatif de paiement de la TEOM pour ceux qui la payent et de son montant acquitté.

Enfin, ce sont quelques 10 avenants qui ont été signés dans le but de réévaluer les volumes de déchets présentés sur la voie publique, de doter les établissements demandeurs de bacs roulants ou lors du changement de domiciliation de l'établissement.

Contrôles de dépôts illicites de déchets ménagers et assimilés

DEPOTS ILLICITES DE DECHETS

Depuis 2006, les agents du service déchets ménagers sont assermentés par le tribunal de grande instance d'Alençon et du Mans pour effectuer des contrôles de dépôts illicites de déchets ménagers et assimilés sur la voie publique du territoire de la CUA.

La procédure est la suivante :

- 1er constat avec la preuve d'appartenance du déchet : le service envoie un courrier simple
- 2ème constat pour le même propriétaire : le service l'informe par lettre recommandée
- 3ème constat pour le même propriétaire : le service l'informe par lettre qu'il recevra prochainement du trésor public un avis de sommes à payer de 50€ pour frais d'enlèvement de dépôt illicite de déchets.

Voici un récapitulatif du travail effectué :

	2006	2007	2008	2009
Nombre total de constats effectués avec preuves d'appartenance	404	440	390	335
Dont nombre de lettre recommandée	40	54	43	32
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 50€ envoyé	0 car pas d'arrêté municipal de mise en œuvre	5	19	14

Marchés passés par la CUA

A) Les marchés et avenants passés.

1 marché de prestations de service a été passé en 2009 :

- 5 NOVEMBRE : exploitation des déchetteries au 1er janvier 2010

4 avenants aux marchés de prestations de service ont été passés en 2009 :

- 12 MARS : avenant aux marchés d'exploitation des déchetteries lot n°6 : cartons
- 12 MARS : avenant aux marchés d'exploitation des déchetteries lot n°8 : DEEE
- 11 JUIN : avenant n°6 au marché de collecte et d'évacuation des ordures ménagères et produits recyclables – Intégration du quai de transfert dans les circuits de collecte de la CUA.
- 25 SEPTEMBRE : avenant n°4 au barème D d'Eco Emballages application de la nouvelle règle papier carton.

B) Les investissements.

Les principaux investissements effectués en 2009 :

- Achat de 170 bacs roulants
- Achat de 100 composteurs pour une opération test sur la commune d'Arçonnay
- Commande d'une étude d'optimisation sur la gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que d'un baromètre de satisfaction auprès de la population de la CUA.

Baromètre de satisfaction

La CUA a lancé à l'automne 2009 une étude dite « Baromètre de satisfaction » qui avait pour objectif de mesurer la satisfaction quant aux services rendus et la perception de la communication auprès des habitants de la CUA.

Cette étude a été réalisée à l'aide d'un sondage téléphonique auprès d'un échantillon représentatif d'usagers. Il y avait donc 3 zones, le centre, les communes périphériques et les plus éloignées. 600 questionnaires ont alors été réalisés.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Les pratiques de tri déclarées sont, dans l'ensemble, plutôt bonnes.
- La CUA est bien identifiée par la population comme étant la responsable des déchets.
- Dans l'ensemble, les niveaux de satisfaction sont plus élevés pour la CUA qu'à l'échelle nationale puisque 96 % des administrés sont satisfaits de la politique du tri. 94 % considèrent que le geste de tri est facile et 87 % ne doute jamais ou rarement. 69% jettent leurs pots de yaourts en plastique dans les ordures ménagères.
- 47 % des habitants de la CUA déclarent pratiquer le compostage individuel soit par le biais d'un composteur et directement en tas.
- Pour les déchetteries, 8 foyers sur 10 déclarent s'y rendre au moins une fois par an. Il est observé que celle d'Alençon nord fonctionne mieux et que ses services y sont bien adaptés. 67 % des foyers sont contre l'ouverture des déchetteries le dimanche et jours fériés.
- Les habitants de la CUA attendent des informations sur l'impact du tri en termes d'emploi, de bénéfice environnemental, du devenir des déchets triés et recyclés, du coût des traitements. Le consommateur a besoin de comprendre pour mieux agir. Ils attendent une communication de proximité.
- En ce qui concerne les leviers d'optimisation : les usagers de la CUA sont prêts à changer de pratiques mais pas à régresser vis-à-vis des services actuels. 75 % refusent la diminution à une collecte par semaine pour les ordures ménagères mais 50 % accepteraient celle du tri soit tous les quinze jours. 53 % donnent un avis favorable pour la facturation au poids de déchets produits.

Les insatisfactions principales sont les suivantes :

- les apports volontaires,
- les horaires de passage,
- la petite contenance des sacs de collecte sélective
- le manque de résistance des sacs distribués
- la faible quantité distribuée

93 % sont satisfaits de la qualité du service de ramassage.
92 % des sacs jaunes et bleus
et 81 % de la proximité des conteneurs.

Etude d'optimisation

En parallèle du baromètre de satisfaction réalisé à l'automne 2009, la CUA a souhaité lancer une étude d'optimisation de la gestion de ses déchets, dans le cadre du barème D mis en place par Eco Emballages au 1er janvier 2006.

L'objectif de cette étude était de réaliser un état des lieux approfondi du système actuel de gestion des déchets et de réaliser une analyse objective afin d'identifier les pistes potentielles d'amélioration. Pour se faire, l'étude s'est articulée en deux phases :

- l'état des lieux de la collectivité,
- le diagnostic des services et le développement d'un plan d'action.

Cet état des lieux a été réalisé grâce au rapport annuel année 2008 fourni par le service ainsi que des données internes au service, plus des informations fournies par les différents prestataires travaillant pour le compte de la CUA.

Ce qui se dégage de l'état des lieux :

- 57 % de la population de la CUA se trouve dans la ville d'Alençon. Les foyers sont constitués à 60 % par 1 ou 2 personnes et que l'habitat pavillonnaire donc individuel est représenté à 60 % sur le territoire. L'habitat est à 92 % des résidences principales.
- La collecte d'ordures ménagères a un rendement de 9km/h et de 1,4 tonne/h.
- La collecte sélective a quant à elle un rendement de 10,25 km/h et 0,78 tonne/h.
- La collecte du verre a un rendement de 60 kg / km parcourus soit 23 000 km annuels.
- La collecte des cartons commerçants est de 80 kg / km parcourus soit 2 300 km annuels.

Suite à cet état des lieux, un diagnostic plus approfondie a été mené mais les résultats ont été fournis en 2010. Par conséquent, la fin de l'étude sera décrite dans le rapport annuel de 2010.

COMMUNICATION

Par contre il a été présent lors de la manifestation durant la semaine du développement durable avec pour thème « les Amis pour le tri ».

De plus, le service a été présent lors de la rencontre européenne sur le développement durable et a ainsi pu partager ses expériences avec les homologues européens (anglais, allemands et belges)

D'autre part, le service a participé à la manifestation organisée à Perseigne en Septembre 2009. Le but étant de rencontrer les habitants du quartier et ainsi de rappeler les règles de tri en vigueur sur le quartier.

Enfin le service Déchets Ménagers a renouvelé les panneaux d'entrées des déchetteries dans un souci de toujours mieux informer la population.

Actions menées par le service Déchets Ménagers

A) Principales décisions du Conseil Communautaire

En 2009, les principales décisions du Conseil Communautaire sont les suivantes :

- Passation d'avenant relatif à la gestion des déchetteries lot 6 et 8 (carton et DEEE)
- Fixation du taux de la TEOM 2009 pour un montant de 3 632 274 €.
- Demande subvention pour l'opération de compostage individuel sur la commune d'Arçonnay.
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés – exercice 2008.
- Fixation des taux de la redevance spéciale 2010.
- Collecte des textiles et soutien aux associations locales pour la mise en œuvre d'une collecte en apport volontaire.
- Avis favorable pour autoriser REVIVRE à collecter gratuitement les DEEE des déchetteries à compter du 1er janvier 2010.

B) Aboutissement d'actions et de projets

Les faits marquants :

- Mise à disposition de 1 107 tonnes de compost sur la déchetterie Alençon Nord.
- Distribution des vignettes du contrôle d'accès dans les déchetteries.
- Contrôle des dépôts illicites sur la ville d'Alençon. En 2009 plus de 335 contrôles avec preuve ont été effectués. Les auteurs de dépôts illicites ne contestent pas ces contrôles et respectent en général, les jours de collecte. Il a tout de même fallu éditer 14 avis de sommes à payer pour frais d'enlèvements de dépôts illicites
- Toujours des dégradations volontaires des conteneurs OM aériens et de collecte sélective. En 2009, 4 conteneurs aériens et 45 bacs roulants ont été incendiés, ce qui représente 4 578€ de dégâts à déplorer soit une baisse de 79% des dégradations par rapport à 2008.

Présentation des résultats de valorisation des déchets ménagers

Habitant CUA= 49 151
Habitant déchetterie= 63 954

	2005		2 006		2 007		2 008		2 009	
	Tonnage	Ratio (kg/an/hab.)	Tonnage	Ratio (kg/an/hab.)	Tonnage	Ratio (kg/an/hab.)	Tonnage	Ratio (kg/an/hab.)	Tonnage	Ratio (kg/an/hab.)
Collecte P à P et A.V. des O.M.	14 815	297	13 126	263	12 911	259	12 355	249	12 074	245,7
Déchetterie : encombrants	2 765	55	2 653	53	2 641	53	2 375	38	2 753	43,0
Refus de tri	313	6	351	7	364	7	319	4	218	4,4
TOTAL	**17 893**	**359**	**16 130**	**324**	**15 916**	**311**	**15 049**	**287**	**15 045**	**293,1**
Collecte P à P et A.V. de la C.S.	4 155	83	4 425	89	4 520	91	4 614	93	4 647	94,5
Déchetterie : Déchets Ménagers Spéciaux	150	3	91	2	74	1	80	1	100	1,6
Déchetterie : Déchets d'Equipements Electriques Electroniques	Pas de collecte séparée, collecte avec les DMS + métaux déchetteries		106	2	207	6	258	4	298	4,7
Déchetterie : Végétaux	4 242	85	5 722	115	7 444	149	6 834	108	6 981	109,2
Déchetterie : Métaux	593	12	464	9	409	8	477	8	516	8,1
Déchetterie : Carton	157	3	190	4	213	4	196	3	209	3,3
Déchetterie : Bois	20	0	430	9	767	15	781	12	939	14,7
Déchetterie : Gravats	3 339	67	3 707	74	4 053	81	3 243	51	3 634	56,8
TOTAL	**12 656**	**254**	**15 135**	**304**	**17 687**	**355**	**16 483**	**280**	**17 324**	**292,9**
Total des D.M. collectés	**30 549**	**613**	**31 265**	**627**	**33 603**	**666**	**31 532**	**567**	**32 369**	**586**
Evolution de l'année n par rapport à n-1	-5%		+ 2,3%		+ 7,5%		-6,2%		+2,6	
Taux de valorisation	**41,4%**		**48,4%**		**52,6%**		**52,3%**		**53,5%**	

Comparaison des résultats de la CUA et les objectifs du PEDMA

Le PEDMA, Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés est un document édité par le Conseil Général de l'Orne qui en a la compétence.

Ce Plan a pour but d'harmoniser la gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire et ainsi fixer des objectifs de valorisation en matière de collecte sélective et de traitement des déchets dits ultimes, en incluant la gestion des déchets non ménagers ainsi que les résidus de l'assainissement.

Vous trouverez ci dessous une comparaison des ratios de la Communauté urbaine de 2009 et les objectifs de ratios du PEDMA pour 2012 et 2017.

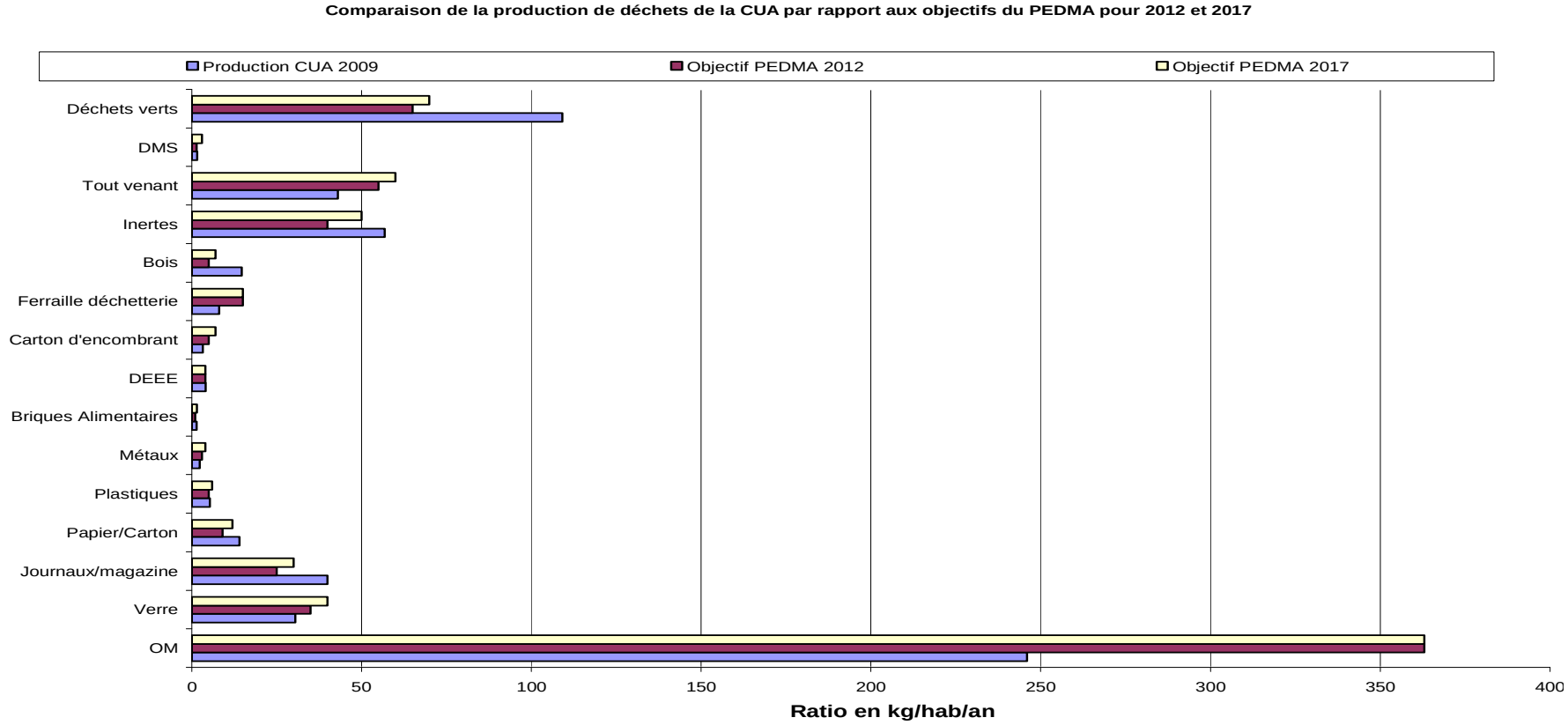

D'une part, lorsque le PEDMA annonce des ratios stagnants en ordures ménagères et des ratios en augmentation entre 2012 et 2017 pour les encombrants, vous pouvez constater que la Communauté urbaine d'Alençon reste loin de ces ratios annoncés soit environ 246 kg/hab./an contre 360 kg/hab./an pour les ordures ménagères et inférieur à 50 kg/hab./an pour les encombrants. Ce qui induit que la collectivité produit moins d'ordures ménagères et d'encombrants que le présageait le PEDMA. Donc la collectivité doit poursuivre ses efforts pour ne pas atteindre ces ratios et rester un « bon élève ».

De plus pour les déchets verts, les inertes (gravats), le bois, les DEEE (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique), les papiers/cartons, les journaux magazines, la Communauté urbaine a déjà atteint voir même dépassée les objectifs du PEDMA pour 2017, soit 8 ans avant l'échéance.

En ce qui concerne les briques alimentaires, les DMS et les emballages plastiques, les objectifs de 2012 sont déjà atteints mais pas ceux de 2017.

Par contre, des efforts restent à faire pour les matériaux qui n'atteignent pas les objectifs de 2012, soit la ferraille et les cartons en déchetterie, les emballages métalliques, et le verre.

Grâce à cette comparaison, il est désormais possible à la Communauté urbaine de cibler sa communication auprès des usagers et mettre en œuvre tous les outils indispensables pour atteindre ces objectifs comme la distribution d'un sac de pré-collecte pour le verre à chaque foyer pour les sensibiliser à la nécessité d'apporter son verre dans les conteneurs en 2008, la remise à jour des panneaux d'information en déchetteries en 2009.

Bilan financier de la collecte et du traitement des déchets de la CUA

A) Fonctionnement

COLLECTE SELECTIVE (49 151 habitants)			Tonnage	4 865
	Dépenses	Recettes	Coût par tonne	Coût par habitant
COLLECTE	427 067 €		87,78	8,69
TRI	461 211€		94,80	9,38
ACHAT SACS	66 293 €		13,63	1,35
DISTRIBUTION SACS	42 179 €		8,67	0,86
VENTE DES EMBALLAGES		182 356 €	37,48	3,71
SOUTIEN ECO FOLIO		32 514 €	6,68	0,66
SOUTIEN ECO EMBALLAGES		513 278 €	105,50	10,44
SOUTIEN COMUNICATION		19 105 €	3,93	0,39
TOTAL	**996 750 €**	**747 253 €**	**51,29**	**5,08 €**

ORDURES MENAGERES (49 151 habitants)			Tonnage	12 074
	Dépenses	Recettes	Coût par tonne	Coût par habitant
COLLECTE	919 082 €		76,12	18,70
FONCTIONNEMENT DU QUAI DE TRANSFERT	11 240 €		0,93	0,23
TRANSPORT	113 069 €		9,36	2,30
TRAITEMENT	814 608 €		67,47	16,57
TOTAL	**1 857 999 €**	**0 €**	**153,88 €**	**58,50 €**

DECHETTERIES (63 954 habitants)			Tonnage	15 430
	Dépenses	Recettes	Coût par tonne	Coût par habitant
GARDIENNAGE	106 085 €		6,87	1,6
LOCATION DES BENNES	15 832 €		1,03	0,2
ENLEVEMENT BENNES	280 613 €		18,19	4,4
TRAITEMENTS DECHETS	438 489 €		28,42	6,9
DMS et DEEE : CITE+ et MADELINE	105 319 €		6,83	1,6
ELECTROMENAGERS : REVIVRE	0 €		0	0
FRAIS DIVERS	0 €		0	0

VENTE CARTON ET FERRAILLE		17 510 €	1,1	0,3
C de C Est Alençonnais		25 640 €	1,7	0,4
C de C Portes du Maine Normand		50 858 €	3,3	0,8
C de C Massif de Perseigne		19 319 €	1,3	0,3
C de C Vallée du Sarthon		19 310 €	1,3	0,3
TOTAL	**946 338 €**	**132 637 €**	**52,64 €**	**12,7 €**

DÉCHETS NON MÉNAGERS			**Redevance Spéciale**
	Dépenses	Recettes	
REDEVANCE SPECIALE		266 809 €	
TOTAL	**0**	**266 809 €**	

DÉCHETS MÉNAGERS (49 151 habitants)			**Tonnage**	**32 369**
	Dépenses	Recettes	Coût par tonne	Coût par habitant
Lavage et maintenance des conteneurs.	6 023 €		0,19	0,12
Lavage et maintenance des conteneurs enterrés	17 256 €		0,53	0,35
Lavage et maintenance des bacs	6 026 €		0,19	0,12
Communication	3 829 €		0,12	0,08
Frais de Personnel	136 768 €		4,22	2,78
Divers Frais	6 177 €		0,19	0,13
Diverses recettes		34 392 €	1,06	0,70
TOTAL	**176 079 €**	**34 392 €**	**4,38 €**	**2,88 €**

TOTAL			Tonnage	**32 369**
	Dépenses	Recettes	Coût par tonne	Coût par habitant
TOTAL	**3 977 166 €**	**1 181 091 €**	**86,38 €**	**56,88 €**
SOLDE	**2 796 075 €**		**86,38 €**	**56,88 €**
Production par habitant (kg/hab./an)	**586**			
TEOM 2009	**3 577 193 €**			

Taux de la TEOM

	Taux 2005	Taux 2006	Taux 2007	Taux 2008	Taux 2009
ZONE 1	8,17	8,17	8,17	8,17	8,17
ZONE 2	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
ZONE 3	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

B) Investissement

Désignation	Montant en € HT
Achat de bacs roulants	12 507 €
Etude d'optimisation des déchets ménagers	15 577 €
Achat de composteurs	9 057 €
Déchetterie	6 663 €
TOTAL	***43 804 €***

Le budget 2009 est équilibré en fonctionnement et en investissement.

A noter que cette année, la reprise garantie de chez SITA France a permis à la Communauté urbaine d'Alençon d'augmenter ses recettes de la vente de ses emballages de 12 % par rapport aux collectivités qui ont signé avec Eco Emballages. A savoir que sur les deux premières années, la reprise garantie de SITA a permis d'augmenter de 6% chaque année nos recettes par rapport aux recettes d'Eco Emballages mais que l'an passé ces dernières avait été diminué de 4%. Par conséquent nous compensons nos pertes de l'an passé.

C) Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

	2005	2006	2007	2008	2009
	FONCTIONNEMENT				
Dépenses	3 296 762 €	3 939 200 €	4 026 502 €	3 966 483 €	3 977 166 €
Recettes	603 394 €	882 153 €	972 200 €	1 168 537 €	1 181 091 €
SOLDE	2 597 485 €	3 057 047 €	3 054 302 €	2 797 947 €	2 796 075 €
TEOM	3 165 701 €	3 267 483 €	3 382 168 €	3 503 740 €	3 577 193 €
	INVESTISSEMENT				
	172 000 €	52 850 €	61 681 €	163 258 €	43 804 €

Les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers sont en nettes augmentation depuis 2003, et ce compte tenu :

- ✓ De l'augmentation des prix de collecte et de traitement des déchets, suite au renouvellement des marchés publics et aux révisons annuelles des prix ;
- ✓ De la fermeture du CET d'Arçonnay depuis le 31/12/2005 qui nous induit le transfert et le transport de nos ordures ménagères.
- ✓ De l'augmentation de la TGAP suite au grenelle de l'environnement (+ 5€ / Tonne de déchets ultimes soit de 8 à 13€ la tonne)

Enfin, les taux de la TEOM sont fixent depuis 2005 malgré la fermeture du CET d'Arçonnay et la création du quai de transfert

Lexique

CUA : Communauté urbaine d'Alençon

C de C EST Alençonnais : Communauté de Communes EST Alençonnais

C de C Portes du Maine : Communauté de Communes Portes du Maine

C de C Massif de Perseigne : Communauté de Communes du Massif de Perseigne

C de C Vallée du Sarthon : Communauté de Communes de la Vallée du Sarthon

SNN : Société Normande de Nettoiement

CSDU : Centre de Stockage de Déchet Ultime

OM : Ordure Ménagère

C.S : Collecte Sélective

D.M : Déchet Ménager

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DEEE : Déchet d'Equipement Electronique et Electrique

P à P : Porte à Porte

A.V : Apport Volontaire

HT : Hors Taxe

TGAP : Taxe Générale sur les activités polluantes

VRD : Voirie, Réseaux Divers

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Annexe :

PLANNING DE DISTRIBUTION
des sacs de collecte sélective

Année : 2009-10

COMMUNE	Nb de Foyers	Nb de jour de distribution	Distribution 08-09	Distribution 09-10
ST NICOLAS DES BOIS	107	1.5	**01 et 02/09/08**	**31/08 au 01/09/09**
CERISÉ	296	3.5	**02 au 04/09/08**	**01 au 07/09/09**
LE CHEVAIN	254	3	**08 au 10/09/08**	**08 au 10/09/09**
ST PATERNE	564	6.5	**10 au 23/09/08**	**14 au 23/09/09**
CHAMPFLEUR	473	5.5	**23/09 au 01/10/08**	**23/09 au 01/10/09**
LA FERRIÈRE BOCHARD	112	1.5	**02 au 06/10/08**	**05 au 06/10/09**
PACE	154	1.5	**06 et 07/10/08**	**06 au 07/10/09**
HESLOUP	407	4.5	**08 au 14/10/08**	**08 au 15/10/09**
ST GERMAIN DU CORBÉIS	1512	16.5	**15/10 au 12/11/08**	**15/10 au 16/11/09**
CONDÉ / SARTHE	848	9.5	**13 au 27/11/08**	**17/11 au 02/12/09**
ARCONNAY	737	8.5	**01 au 15/12/08**	**02 au 16/12/09**
SECTEUR N°C	1896	19	**16/12 au 26/01/09**	**28/12 au27/01/10**
SECTEUR N°B	2067	20	**27/01 au 02/03/09**	**28/01 au 03/03/10**
SECTEUR N°A	3220	30	**03/03 au 21/04/09**	**04/03 au 27/04/10**
DAMIGNY	1195	13	**22/04 au 13/05/09**	**28/04 au 20/05/10**
VALFRAMBERT	489	5.5	**14 au 26/05/09**	**25/05 au 02/06/10**
LONRAI	390	4	**26/05 au 03/06/09**	**02 au 08/06/10**
CUISSAI	180	1.5	**03 et 04/06/09**	**08 au 10/06/10**
COLOMBIERS	98	1	**08/06/09**	**14/06/10**
MIEUXCÉ	244	2.5	**09 au 11/06/09**	**15 au 17/06/10**
SECTEUR N°4P	1068	12	**15/06 au 01/07/09**	**21/06 au 08/07/10**
SECTEUR A (COMMERÇANTS)	400	4	**02 au 13/07/09**	**12 au 16/07/10**

Distribution du lundi au jeudi sauf la semaine de Noël soit du 21 au 27 décembre 2009
Avis et réapprovisionnement le vendredi